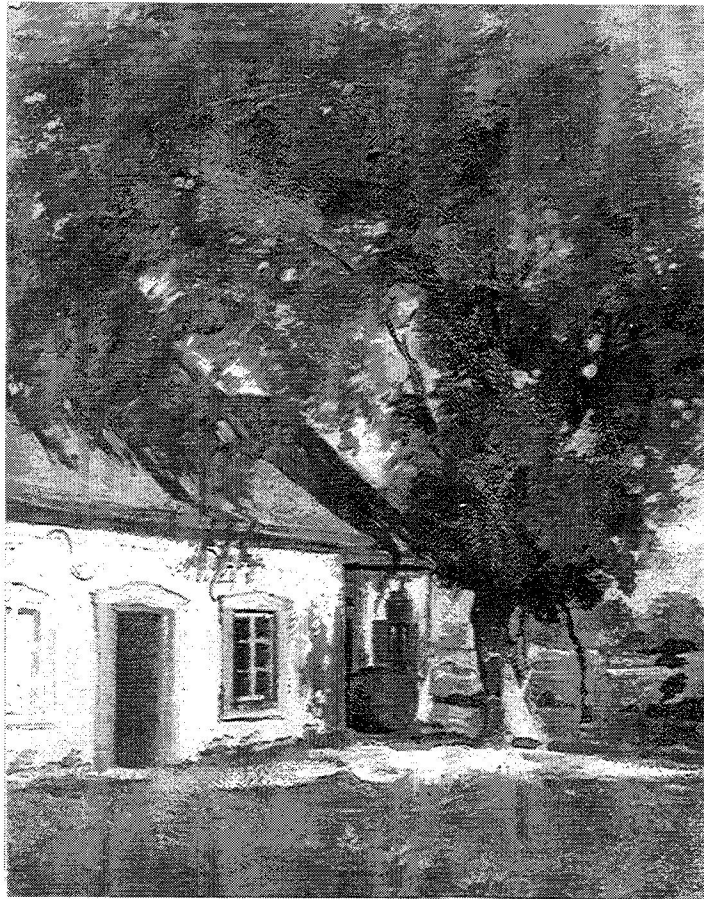


Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet

Automne 1994

N° 5



Chronique

Bordeaux (1898-1910) • Sa prison (1890-1912)

Les Vanier

Les Dames du Sacré-Cœur

Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet

Éditeur :

Société pour la conservation du Sault-au-Récollet
C. P. 27, succursale d'Youville
Montréal H2P 2V2



Tous droits réservés.

Comité directeur de la Société

Jacques Bertrand, président et trésorier
Michel Lapierre, vice-président et secrétaire
André Bertrand
Cécile Cloutier
Louis De Kinder
Gérard Rougeau
Michel Vigneault

Vérificateur aux comptes : Henri-Paul Morin.

Photo de la couverture : Vieille maison au Sault-au-Récollet, huile de Charles Gill (1871-1918), Archives nationales du Canada.

Cotisation : 10 dollars par année.

SOMMAIRE

| | | |
|--------------------|--------------------------------------------------------------|----|
| | <i>Chronique</i> | 1 |
| Robert Prévost | <i>Bordeaux — Une décennie de vie municipale (1898-1910)</i> | 2 |
| Claudette Crevier | <i>Les origines de la prison de Bordeaux (1890-1912)</i> | 15 |
| Michel Lapierre | <i>Familles du Sault-au-Récollet (V)</i> | 20 |
| Gabrielle Cloutier | <i>Les Dames du Sacré-Cœur au Sault-au-Récollet</i> | 29 |

Chronique

La mise en valeur d'une maison du XVIII^e siècle.

Le 15 mars 1994, trois membres de la direction de notre Société ont rencontré le Comité des centres biblio-culturels de Montréal-Nord et lui ont remis une lettre pour lui rappeler l'importance d'ouvrir au public la maison Brignon-Lapierre (4251, boulevard Gouin Est), propriété de la ville promise à une fonction culturelle, et d'y installer en permanence des éléments d'exposition qui évoqueront l'histoire de cette partie de l'ancienne paroisse du Sault-au-Récollet. *Le Guide de Montréal-Nord* a fait écho à notre démarche, le 21 septembre, dans un article qui a fait la manchette.

Le décès de M. Jacques Delisle.

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de M. Jacques Delisle, du boulevard Gouin (quartier d'Ahuntsic), survenu le 13 avril. Âgé de soixante-sept ans, M. Delisle était membre de notre Société depuis de nombreuses années. Toutes nos condoléances à la famille !

La rencontre annuelle des sociétés d'histoire de l'île de Montréal.

Le 23 avril, la Société a participé, comme l'an dernier, à une rencontre des sociétés d'histoire de l'île de Montréal organisée sous l'égide de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. Quatorze organismes d'importance inégale s'y trouvaient représentés. Chacun d'eux a décrit ses activités dans l'espoir d'assurer une meilleure collaboration à l'échelle de l'île.

Une causerie sur l'histoire sociale du Sault-au-Récollet.

Le 15 juin, M. Michel Lapierre, vice-président de notre Société, a donné une causerie au centre Berthiaume-Du Tremblay sur l'histoire sociale du Sault-au-Récollet en rapport avec la formation de Montréal aux XVIII^e et XIX^e siècles.

La Société se fait connaître.

Le 20 août, un représentant de la Société a tenu un stand consacré à l'histoire du Sault-au-Récollet au parc Marcelin-Wilson dans le quartier d'Ahuntsic à l'occasion de l'Année de la famille.

Les visites guidées de l'ancien village.

Pour le grand public, des visites guidées de l'ancien village du Sault-au-Récollet se sont déroulées sous nos auspices tous les dimanches du 12 juin au 28 août. De plus, nous avons accueilli dans un cadre semblable la Société historique de Montréal, l'Association Québec-France de Laval ainsi que des groupes provenant de l'UQAM et du cégep du Vieux-Montréal.

Les visites guidées du vieux Montréal-Nord.

Pour la première fois, la Société a organisé des visites guidées du vieux Montréal-Nord les dimanches 4 et 11 septembre. Le parcours commençait devant la maison Joseph-Guilbault (4005, boulevard Gouin Est) pour se terminer devant la maison Alphonse-Pigeon (4898, boulevard Gouin Est). Dans l'optique de l'histoire de l'architecture et de l'histoire sociale, le public a pu apprendre beaucoup de choses sur une douzaine de demeures construites entre 1750 et 1925 et sur la vie de leurs propriétaires.

Un environnement patrimonial à protéger.

En octobre, nous avons communiqué avec M^{me} Sylvie Lantier, alors conseillère municipale du district du Sault-au-Récollet, pour demander que la ville de Montréal sauvegarde l'environnement d'une maison mansardée du XIX^e siècle (1933, boulevard Gouin Est) menacé par un projet domiciliaire et, à plus forte raison, empêche la démolition de ce bâtiment à caractère patrimonial. Cela nous apparaît d'autant plus important que le terrain en question se trouve juste à côté de la maison Baudreau-Graveline (1947, boulevard Gouin Est), la plus vieille demeure de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Les Charron du XVIII^e siècle.

Nous invitons les lecteurs qui auraient des renseignements sur les Charron ayant vécu au Sault-au-Récollet durant le XVIII^e siècle à communiquer avec M. Luc Charron (8989, rue Foucher, app. 3, Montréal H2M 1V6 ; tél. : 381-3464).



Bordeaux — Une décennie de vie municipale 1898-1910

Robert Prévost

PEU après le début du XVIII^e siècle, les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, entreprenaient la mise en valeur des terres qu'arrosait la rivière des Prairies dans cette partie de la paroisse du Sault-au-Récollet que l'on devait désigner sous l'appellation du Haut-du-Sault, et plus populairement comme le *rang d'la Grande Misère*. Pourquoi ? Bien malin qui pourrait l'expliquer, car les censitaires n'y étaient pas plus malheureux qu'ailleurs.

Au fil des ans, l'importance numérique des familles permit aux Sulpiciens de les doter d'un moulin à farine. Jusque-là, les paysans devaient porter leurs grains à moudre au village du Sault-au-Récollet. Construit en 1798, le moulin du Gros-Sault se trouvait à peu près à équidistance de la limite ouest de la paroisse du Sault-au-Récollet (future ligne de bornage du village de Cartierville) et de celle qui, côté est, allait plus tard démarquer les bourgs de Bordeaux et d'Ahuntsic.

En 1751, un certain Jean-Baptiste Jubinville obtenait une terre de deux arpents de front sur trente-huit de profondeur (terre n^o 402). Le *Livre terrier de la seigneurie de l'île de Montréal* conservé dans les archives du vieux Séminaire de la rue Notre-Dame, à Montréal, comporte les noms des censitaires établis sur cette concession : François Bleignier (dit Jarry), François Duplin (dit Saint-Jean), Antoine Racine, Séraphin Gagnon, Charles Parent, Louis Beaulieu (dit Montpellier) et Joseph Gagnon. C'est sur la terre n^o 405 que l'on devait ériger le moulin du

Gros-Sault¹.

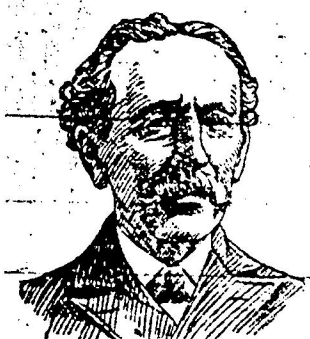
On se demande probablement pourquoi le bourg qui se forma dans le Haut-du-Sault prit le nom de Bordeaux. Selon un volumineux guide touristique publié en 1929², des capitalistes achetèrent plus tard la ferme Jubinville dans le but de la lotir ; l'un d'eux était noble, le comte de Daeyler, originaire de Bordeaux, en France, d'où l'origine du toponyme.

Vellités d'indépendance.

Peu avant la fin du XIX^e siècle, les habitants du bourg de Bordeaux voulurent se donner leur propre conseil municipal. Jusque-là, leur territoire relevait de la municipalité de la Visitation du Sault-au-Récollet, une situation qui dura jusqu'en 1898. Depuis 1895, les paroissiens n'étaient plus dans l'obligation d'aller à la paroisse mère du Sault-au-Récollet pour assister à la messe dominicale ; le 25 octobre de cette année-là M^{gr} Édouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, avait signé un décret permettant aux Clercs de Saint-Viateur de dire la messe pour le public dans leur chapelle³.

Plus des deux tiers des électeurs-proprétaires habitant la future municipalité présentèrent une requête au conseil du comté d'Hochelaga pour l'érection de leur territoire en municipalité de village. M. J.-Isidore Nadon, du Sault-au-Récollet, fut nommé surintendant spécial avec mission d'étudier le dossier. Son rapport fut homologué le 28 janvier 1898 par le conseil du comté.

Les notables de Bordeaux en 1899



M. GUILLAUME PICARD, président



M. J. B. PARENT, nouveau conseiller, inventeur d'une pompe hydraulique.



M. GORDIEN MENARD, fils, premier maire, et maire actuel de Bordeaux.



M. PICARD, père, l'un des fondateurs de Bordeaux.



M. E. PICARD, fils, conseiller



M. REGIS GAGNON ancien conseiller



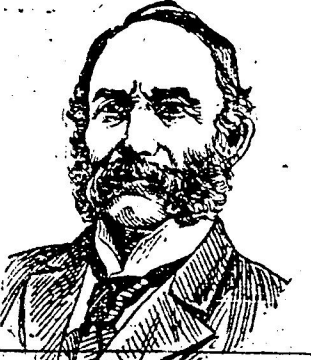
M. Wm TAYLOR, conseiller.



M. PHILEAS PREVOST, conseiller.



M. PICARD, père, l'un des fondateurs de Bordeaux.



M. LAVERGNE, secrétaire-trésorier du conseil.



Le P. DUGAS, curé de St-Joseph de Bordeaux.



M. l'abbé ED. CONTANT, premier curé

De gauche à droite, Guillaume Picard, Jean-Baptiste Parent, Gordien Ménard fils, Picard père, Eugène Picard fils, Régis Gagnon, William Taylor, Phileas Prévost, Picard père, Joseph Lavergne, le P. Tancrède Dugas, C.S.V., l'abbé Édouard Contant, Antoine Deslauriers et le docteur J.-W. Lavergne. Dessins reproduits dans la Patrie le 18 mars 1899.)



M. A. DESLAURIERS, conseiller.



Dr. LAVERGNE, médecin de l'École de droit.

La superficie du territoire concerné serait de 970 arpents carrés, borné comme suit : vers le nord par la rivière des Prairies, au nord-est par la municipalité du village d'Ahuntsic, au sud-est et au sud-ouest, par la paroisse de Saint-Laurent. Le 21 mars suivant, le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Louis-A. Jetté, émettait les lettres patentes érigeant la municipalité du village de Saint-Joseph de Bordeaux et en détachant le territoire de la municipalité de la Visitation du Sault-au-Récollet. C'est la courte histoire de l'existence municipale de Bordeaux que nous résumerons ici.

Le premier conseil.

Le 2 avril 1898, le préfet du comté d'Hochelega chargeait M. Joseph-Isidore Nadon, secrétaire-trésorier de la municipalité du Sault-au-Récollet, de présider une assemblée des électeurs pour le choix des membres du premier conseil. Celle-ci eut lieu en la demeure d'Émile Gagnon. L'élection ne prit pas *goût de tinette*, pour reprendre une expression populaire de l'époque. Gordien Ménard père, menuisier, appuyé par Cyrille Gagnon, tailleur de pierre, proposa les candidats suivants : William Taylor, cultivateur, Eugène Picard fils, entrepreneur, Régis Gagnon, bourgeois, Gordien Ménard fils, épicier, Antoine Legault dit Deslauriers, journalier, Guillaume Picard, cultivateur, et Philias Prévost⁴, épicier. Une heure s'étant écoulée sans autre proposition et le nombre des candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection fut déclarée close. C'était le 12 avril. Cinq jours plus tôt, le crieur Joseph Lavergne avait lu, « à haute et intelligible voix », selon la formule consacrée, à la porte de la chapelle, après le service divin du matin, un avis annonçant la tenue de l'assemblée.

Le président d'élection Nadon invita alors les conseillers à tenir une première séance, en la maison d'Émile Gagnon, le lundi 18 avril suivant. Ce soir-là, sous la présidence occasionnelle de Régis Gagnon et en présence de Nadon qui agissait comme secrétaire, Gordien Ménard fils, fut élu maire sur proposition d'Antoine Deslauriers, et le crieur Lavergne, sur proposition de William Taylor appuyé par Antoine Deslauriers, fut nommé secrétaire-trésorier au salaire de 35 \$ par année. Eugène Picard fils et Gordien Ménard fils, juges de paix, assermentèrent les conseillers.

Quatre jours plus tard, la municipalité se dote de fonctionnaires. Téléphore Boucher devient inspec-

teur de voirie, Pierre Gagnon, inspecteur agraire, Isaïe Meunier dit Lagassé, gardien d'enclos ; les estimateurs seront Gordien Ménard père, Cyrille Gagnon et Janvier Parent. Émile Gagnon recevra deux piastres par mois pour la location de la salle, chauffée et meublée, où le conseil tiendra ses assemblées. On accorde à Cléophas Picard et à Joseph Taillefer des permis pour la vente de *liqueurs spiritueuses*.

Le 13 juin (1898) survenait le décès de sir J.-A. Chapleau, lieutenant-gouverneur du Québec. Le 4 juillet, le conseil adoptait à l'intention de lady Chapleau une résolution lui faisant part de la douleur avec laquelle il avait appris la disparition de « l'un des plus grands Canadiens de son époque, l'un des orateurs les plus brillants et les plus éloquents de notre politique ».

Ce même 4 juillet, on décide d'intervenir auprès du Pacifique Canadien pour faire changer la désignation de la gare : Bordeaux au lieu de Sault-au-Récollet. Cinq citoyens formeront le *bureau de santé* de la municipalité : Almira Brisebois, Honoré Julien, H. Renaud, Olympe Blondin et le docteur J.-W. Lavergne. On nommera trois constables. Avec eux, la municipalité complète pour le moment son personnel.

Faute d'espace, nous passerons sous silence le résultat des élections municipales et les nominations subséquentes, sauf si elles présentent un intérêt particulier, pour nous en tenir aux événements qui ont jalonné l'essor de la municipalité.

Le chemin de la Reine, l'actuel boulevard Guoin, constituait la rue principale de Bordeaux et d'Ahuntsic. Le 15 novembre 1898, le conseil municipal accueillait les députés Jérémie Descaries (Hochelega) et J.-A. Charette (Jacques-Cartier), de même que le maire Siméon Gagnon, d'Ahuntsic : une délégation des deux municipalités, ainsi que deux porte-parole de « Cartier Ville », iront réclamer le macadamisage de cette voie jusqu'au Sault-au-Récollet.

Les conseillers s'initient au mécanisme des appels de soumissions. En octobre, on songe à l'entretien de la rue du Bois-de-Boulogne au cours du prochain hiver. Les compensations demandées s'échelonnent de 50,00 \$ à 31,75 \$. C'est à ce dernier prix que le contrat est adjudgé à Henry Jolicœur ; on lui en versera la moitié en février, et le reste, en mai.

Gordien Ménard fils avait été désigné comme maire pour la première fois à la mi-avril 1898. Son mandat devait être reconduit à la mi-janvier 1899.

Un premier reportage.

Le conseil voulait faire de Bordeaux une municipalité industrielle et y attirer le plus possible d'estivants. Le 6 février 1899, le maire donne lecture d'un texte visant ce double objectif. Il est proposé par William Taylor et appuyé par Philias Prévost que le maire soit autorisé « à faire venir un artiste pour faire poser tous les édifices publics et résidences » afin d'illustrer cet article destiné à *La Patrie*. Le samedi 18 mars, ce quotidien consacrera toute sa première page à ce « jeune village très prospère ». La municipalité se disait prête à accorder des subventions allant jusqu'à 50 000 \$ pour l'implantation de manufactures. Le reportage vantait les bosquets « dont la fraîche verdure fait les délices des nombreuses familles de la métropole qui vont y passer les grandes chaleurs de l'été » ; le gouvernement y possédait un terrain de 300 arpents où, espérait-on, serait tenue l'exposition internationale de 1901 !

Le 17 avril, le maire et le conseiller William Taylor étaient délégués auprès de la compagnie de l'Exposition pour proposer officiellement que celle-ci ait lieu à Bordeaux. Hélas, la suggestion ne devait pas être retenue.

Pour l'établissement d'une fonderie.

Peu avant la fin de mai, la propagande apporte un premier résultat. Un certain Philias Beaudoin, qui a acheté cinq lots d'une valeur d'environ 3 000, 00 \$ pour y installer une fonderie, obtient du conseil la promesse d'une subvention de 5 000, 00 \$ qui sera versée sur une base annuelle au moyen de montants qui équivaldront à dix pour cent des salaires payés au personnel. Il bénéficiera d'une exemption de taxe pendant vingt ans et s'engage à ériger une bâtisse de 150 pieds de longueur sur 35 de largeur, qu'il équipera de tout l'outillage nécessaire. Enfin, il accorde à la municipalité une hypothèque de 5 000,00 \$ sur la propriété.

En août, le secrétaire-trésorier se rend auprès du conseil de la municipalité du Sault-au-Récollet afin d'y prendre tous les documents ayant trait aux chemins, trottoirs, fossés et cours d'eau du Haut-du-Sault.

À la mi-janvier 1900, Gordien Ménard père, prend place dans le fauteuil du maire. En avril, le conseil autorise le maire à prendre soin des enfants de feu Régis Gagnon et à les mettre en pension pour un

temps illimité, aux dépens de la municipalité. Quelques semaines plus tard, le feu détruit la maison d'Henry Jolicœur. Eugène Picard père et François Jarry recevront chacun 4,40 \$ pour avoir agi comme gardiens à cette occasion.

Un imposant projet.

Vers 1890, la *Montreal Water and Power* avait mis en route un ambitieux projet : celui de créer, en face de Bordeaux, un grand bassin qui lui permettrait d'approvisionner en eau potable plusieurs municipalités de l'île de Montréal. Elle devait acquérir par la suite le moulin du Gros-Sault et plusieurs autres terrains, porter à cent pieds la largeur du canal dont les eaux alimentaient les moulages du centre de meunerie et prolonger l'île Perry au moyen d'une longue jetée vers l'est. C'est alors que le moulin fut démoli.

La compagnie signa des contrats avec cinq municipalités entre février et octobre 1891 : Maisonneuve, Outremont, Côte-Saint-Paul, Côte-Saint-Antoine et Côte-Saint-Louis. Elle engloutit 250 000 \$ dans l'entreprise, dit-on, mais elle dut l'abandonner. Le nom de la compagnie figure souvent dans les documents municipaux de Bordeaux, et pour diverses raisons. Ainsi, en 1900, le D^r J.-W. Lavergne recevait du conseil un montant de 30,00 \$, en sa qualité de médecin du conseil d'hygiène, pour une visite au terrain de la compagnie.

En mars 1901, Bordeaux a un nouveau secrétaire-trésorier, Damase Picard. Le conseil approuve la demande de Joseph Rose, chef télégraphiste du Pacifique Canadien, à l'effet de mettre en place des poteaux pour fils télégraphiques, en bordure du chemin du Roi, depuis la gare jusqu'à la propriété de Cléophas Picard, avec le consentement des propriétaires et sous la surveillance de l'inspecteur de voirie.

Un autre entrepreneur songe à construire une usine pour la fabrication de caoutchouc, mais sa demande d'une subvention de 15 000,00 \$ est refusée, faute des garanties nécessaires. Un homme d'affaires, J.-A. Gagnon, sollicite un prêt de 25 000 \$ pour l'établissement d'une manufacture ; on le rencontrera. Décidément, la propagande du conseil porte ses fruits : en octobre (1901), il décide d'adopter un règlement pour consentir un prêt de 20 000,00 \$ à l'entreprise Poitras & Frère, qui projette de doter la municipalité d'une fabrique de tricot, offrant une garantie de 35 000,00 \$.

Un notable : Georges Coutlée.

Il convient de souligner qu'au sein du conseil siège maintenant un notable, Georges Coutlée, un homme d'affaires respecté. Sans doute joue-t-il un rôle important dans les efforts du conseil pour faire de Bordeaux un village industriel. Ainsi, c'est lui qui pilote le projet Poitras, mais sa proposition n'est adoptée que par le vote prépondérant du maire, Gordien Ménard.

À l'élection de 1902, Bordeaux a un nouveau maire : Odile Gagnon, qui sera longtemps l'un des principaux marchands du village. Malheureusement, son mandat sera assombri par une épidémie de variole. Le Conseil d'hygiène de la Province de Québec a transmis au conseil un règlement sur la vaccination. Le conseiller Coutlée en propose l'adoption. Dès le mois de décembre, à Montréal, on vaccine massivement les enfants, mais tous les citoyens ne sont pas favorables à cette mesure. Il en est ainsi à Bordeaux, où Wilfrid Picard s'oppose à la proposition de ses collègues ; celle-ci ne sera adoptée que sur division.

Familles touchées par l'épidémie.

Les demeures des familles touchées par l'épidémie seront placardées. Le conseil charge quatre citoyens, François Jarry, Émile Gagnon, Achille Gagnon et Charles-G. Audy, de surveiller les domiciles des familles varioleuses et de voir à les approvisionner des denrées nécessaires. La municipalité soldera les comptes moyennant le remboursement éventuel de ces dépenses une fois l'épidémie terminée, sauf dans le cas des indigents. Cependant, rien ne sera livré aux familles sans une autorisation portant la signature du maire ou celle du secrétaire-trésorier.

Dès le 5 mars, le D^r J.-W. Lavergne présente un compte de 4,00 \$ à la municipalité pour soins professionnels donnés aux malades. Au moins huit familles ont été touchées si l'on se reporte à un autre compte de médecin daté du 5 mai, celles d'Esdras Gagnon, Georges Dagenais, Joseph Ménard, Gédéon Racine, Téléphore Boucher, Pierre Gagnon, J.-B. Ladouceur et Eugène Picard. Le compte se chiffre à 120,00 \$, soit 15,00 \$ pour chaque famille (trois visites à domicile). Le 7 avril, le maire avait été autorisé à effectuer un emprunt de 150,00 \$, dont 70,00 \$ « pour la picote », mais

en juin, le montant destiné au règlement des comptes découlant de l'épidémie est porté à 150,00 \$. Le 5 mai, le conseil avait proposé au D^r Lavergne de lui verser 10,00 \$ par famille au lieu de 15,00 \$. Les familles qui ont souffert de la variole et qui refusent de rembourser la municipalité des dépenses encourues à leur sujet devront faire signer par six propriétaires un document attestant de leur incapacité de payer. Au début d'octobre, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à régler « la question des familles [...] moins le compte du docteur ».

Trottoirs et réverbères.

Dans le cours de l'automne (1902), le conseil décide que les trottoirs auront quatre pieds de largeur et seront faits de pierre à surface unie et piquée ou de madriers posés « sur le travers », le tout devant être terminé pour le 20 mai 1903. On décide de procéder à la mise en place de 15 à 20 « fanaux avec lampes », à la condition que le propriétaire du terrain sur lequel se dressera chaque réverbère se charge de l'entretenir.

Les citoyens les plus progressistes ont formé le Club municipal de Bordeaux dans le but de stimuler l'essor de la municipalité et de faire échec à l'attitude souvent négative des éléments conservateurs. Georges Coutlée est sans doute l'animateur de ce *cénacle*, probablement secondé par l'avocat Edmond Lussier. À l'assemblée du 9 septembre 1903, des conseillers dénoncent un article paru dans *La Presse* au sujet de ce club, alléguant qu'il contenait des « expressions honteuses et humiliantes » de nature à jeter du discrédit sur les membres du conseil. Deux de ceux-ci proposent l'adoption d'une résolution désapprouvant fortement cet article et l'envoi d'une copie de la résolution aux journaux. Quatre conseillers votent en faveur d'un tel geste, et trois, dont Georges Coutlée, contre.

Depuis plusieurs mois, il est question de l'ouverture de la rue Champlain (aujourd'hui, rue Viel). Coutlée a d'ailleurs offert de donner des terrains pour favoriser la réalisation du projet, mais voyant que l'affaire traîne en longueur, il retire son offre.

À la mi-janvier 1904, Antoine Deslauriers remplace Odile Gagnon comme maire et Gordien Ménard fils devient secrétaire-trésorier, succédant à Damase Picard. On engage deux constables spéciaux à raison de 10,00 \$ par année. Coutlée ne garde pas grief à l'égard de la municipalité : il lui prête sa herse,

sans rémunération, pour l'entretien des rues tout au long de l'hiver. Le D^r Lavergne a-t-il été enfin payé pour ses services ? En mars 1904, il accepte de faire partie du *bureau de santé*, avec Clément Jarry, Adolphe Prévost et Napoléon Voyer.

Aqueduc et réseau d'égout.

On parle depuis longtemps de doter la municipalité d'un aqueduc et d'un réseau de conduites d'égout. Le 12 septembre (1904), un premier pas est franchi en ce domaine par l'acceptation de plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs Dupont, Leduc & Vincent. Ont voté affirmativement, Honoré Thérien, Octave Laberge et Onésime Audy ; contre, Cléophas Picard et Eugène Picard fils. Des appels d'offres ont été insérés dans *La Presse* et *La Croix*. Les soumissions devront parvenir au secrétaire-trésorier avant le 21 septembre. Le 26 septembre, le contrat était accordé pour la somme de 23 100,00 \$ à l'entrepreneur Robert Gillespie.

En cette même année, un certain Napoléon Archambault, marchand de glace, se propose de faire la récolte de blocs dans la baie « dite baie Lachapelle », située entre la jetée de la *Montreal Water & Power* et la rive, mais l'eau y est-elle assez propre ? Le Conseil d'hygiène de la Province de Québec est invité à se pencher sur le problème. L'inspecteur Joseph-A. Beaudry fait enquête. Il constate que l'eau qui parvient à la baie par le canal d'alimentation de l'ancien moulin du Gros-Sault est quelque peu polluée parce qu'elle a longé la rive sur laquelle le village est construit. Si l'on obstruait la tête du canal, écrit-il, on empêcherait l'eau insalubre de se déverser dans la baie, et la glace que l'on récolterait pourrait être livrée sans danger à la consommation publique.

Ce rapport reçut l'approbation du président du Conseil d'hygiène, le D^r Emmanuel Persillier-Lachapelle. Celui-ci connaissait bien les lieux, d'ailleurs, puisqu'il était originaire du Sault-au-Récollet, et c'est sans doute le nom de sa famille qui avait été donné à la baie.

Tout en vaquant aux affaires de la municipalité, les conseillers ne négligent pas leurs devoirs religieux. Le 5 décembre 1904, alors que l'on s'appête à prendre des dispositions pour l'élection municipale, la séance est suspendue afin de leur permettre de participer à un triduum.

Pour un chemin de fer électrique.

Au début de 1905, Bordeaux se donne un nouveau maire, l'avocat Edmond Lussier, un citoyen progressiste. Dès le 3 avril, il est convenu que le maire et les conseillers Octave Laberge et James Bennett iront rencontrer certains propriétaires pour l'obtention d'un droit de passage sur leurs terrains en vue de la construction d'un chemin de fer électrique entre Bordeaux et Montréal. La délégation rendra ensuite visite aux administrateurs de la compagnie *Montreal Park and Island* afin de les inciter à établir une telle ligne le plus tôt possible.

Cette compagnie avait déjà prolongé ses circuits jusqu'au Sault-au-Récollet et à Cartierville. Dès 1885, elle avait obtenu une charte pour la construction de chemins de fer depuis certains points de la ville de Montréal jusqu'à certaines municipalités de l'île, les véhicules devant être mus « à la vapeur, à l'électricité ou autrement ». Elle s'employait à solliciter la clientèle urbaine à se refaire une santé en empruntant ses tramways jusqu'à la rivière des Prairies. « Les vagues des ondulantes frondaisons des vergers, disaient ses prospectus, l'élégance rectiligne des haies, les pimpantes maisons de ferme, l'éclat argenté d'un clocher de campagne ont tôt fait de souffler les toiles d'araignée chargées de la suie et de la poussière de la ville qui polluent le cerveau⁵. »

En mai 1905, le conseil adopte un règlement défendant la mise en place de nouvelles clôtures de fer barbelé le long des rues, ou de les réparer. La municipalité achètera un *char* de bois pour refaire ses trottoirs. Le maire est autorisé à émettre des *débentures* pour un montant de 24 000,00 \$ afin de régler le coût des travaux de construction de l'aqueduc et du réseau d'égout. À l'avenir, tous les comptes seront payés au moyen de chèques et les sommes perçues, déposées à la banque au fur et à mesure de leur encaissement. Quand vient le moment de renouveler les permis de vente de boissons alcooliques, une certaine dame B.-A. Boisvert en reçoit un pour la tenue d'un « hôtel de tempérance », d'où l'on peut conclure qu'il n'y serait pas servi de telles boissons.

Jusqu'à maintenant, les réunions du conseil ont été tenues le soir ; elles le seront dorénavant à 9 heures du matin. Sans doute l'agenda devient-il de plus en plus lourd. On crée, pour l'examen et la révision du rôle d'évaluation municipale, un comité composé de tous les membres du conseil. Il devait se réunir une

douzaine de fois au domicile même du maire Lussier. En septembre, tragédie : on trouve le cadavre d'un inconnu qui s'est noyé dans les rapides. La municipalité assume le coût de son inhumation (6,00 \$) qui a été confiée à l'entrepreneur en pompes funèbres C.-A. Dumaine & C^{ie}, de Montréal.

Avènement de l'électricité.

La fée électricité éclaire maintenant de nombreux foyers de Montréal, et les Bordelais souhaitent qu'elle touche également leurs domiciles d'un coup de baguette magique. Le 25 septembre (1905), la *Cartierville Electric Light & Power Co.* offrait ses services à la municipalité pour l'éclairage des rues et ruelles, de même que des foyers des citoyens qui en formuleraient la demande. Il fut convenu que le conseil recevrait les représentants de l'entreprise le 5 octobre. Treize jours plus tard, le conseil adoptait le règlement n° 4, autorisant le maire à signer le contrat nécessaire. Il est intéressant de prendre connaissance des clauses principales de l'entente.

La compagnie installera les poteaux nécessaires et les munira de fils sans frais pour la municipalité. Elle fournira des *lumières* de 16 à 32 *chandelles* aux prix de 10,00 \$ et de 20,00 \$ respectivement, pourvu que la municipalité s'engage à en faire installer un minimum de 40 et à lui accorder une exemption de taxes pendant une période de 25 ans. La compagnie devra remplacer les lampes défectueuses ou ne donnant pas un éclairage satisfaisant sur simple demande de l'inspecteur municipal et sans frais. Elles devront être placées à une hauteur de 12 à 15 pieds et au bout de tiges métalliques qui en assureront le meilleur rendement. Le courant devra être de 104 volts au minimum, et si des lampes demeuraient éteintes pendant un jour ou plus à cause de la rupture de fils, une remise sera consentie à la municipalité.

Advenant insatisfaction quant à la qualité du service, la municipalité pourra mettre fin au contrat dans un délai de trois mois. L'éclairage devra être fourni pendant « toute la période d'obscurité du jour » et, l'hiver, à partir de quatre heures de l'après-midi. La compagnie devra fournir sans frais toute l'électricité nécessaire au dégel des bornes-fontaines de l'aqueduc.

Tarifs de l'électricité.

Si la municipalité souhaite recourir à des lampes à arc de 1 200 *chandelles*, la compagnie devra les lui

fournir au prix unitaire de 90,00 \$ pour les dix premières, de 85,00 \$ pour les dix suivants, de 80,00 \$ pour les autres dix suivantes, puis de 75,00 \$.

Pour l'éclairage des rues, les tarifs seront de 10,00 \$ annuellement pour chaque lampe de 16 *chandelles* et de 20,00 \$ pour celles de 20 *chandelles*.

En ce qui a trait à l'éclairage des foyers, la compagnie amènera le courant jusqu'à l'entrée des maisons. Les tarifs seront comme suit : pour une lampe de 16 *chandelles*, trois quarts de cent par ampère-heure à 50 volts ou 50 wattheures, plus 25 cents par mois pour le compteur, avec faculté d'achat du compteur. Aucun compteur ne sera fourni à moins que la consommation soit d'au moins un dollar par mois. Les contrats pourront être d'une durée d'un, trois ou cinq ans, ce qui vaudra au consommateur des remises de 10,25 ou 35 pour cent respectivement.

Le contrat devant intervenir entre la compagnie et la municipalité n'expirera que le 30 avril 1930. Cette dernière accorde à la première un privilège exclusif. Après chaque période de cinq ans, la municipalité pourra racheter tout le système pour un prix équivalent à sa valeur réelle plus vingt pour cent, cette valeur devant être établie par trois arbitres, l'un nommé par la municipalité, le deuxième par la compagnie, et le troisième par les deux premiers. Cependant, la municipalité devra acheter l'électricité de la compagnie au tarif de huit cents du kilowatt.

En 1906, le conseil s'adresse à l'Assemblée législative pour changer sa désignation. Le village acquiert ses *lettres de noblesse* et devient la Ville de Bordeaux.

Le 19 novembre de la même année, le conseil reconnaît les mérites de la *Saraguay Electric Light and Power Company*. L'ancienne compagnie a modifié sa raison sociale, et comme elle désire étendre le champ de ses opérations, le conseil « se fait un devoir de rendre témoignage en faveur de la compagnie, de proclamer les mérites de la lumière de qualité supérieure qu'elle fournit à sa clientèle et de constater l'efficacité de la force quasi illimitée de ses pouvoirs d'énergie électrique ». Peu banal certificat de compétence !

Au début de décembre, l'émission de *débetures* au montant de 10 000,00 \$ a permis à la municipalité de se libérer de ses obligations à l'égard de son réseau d'égout, de son aqueduc et d'un système de filtration.

La nouvelle prison.

L'année 1907 s'ouvre sur un dossier qui assombrit la fierté des citoyens de la jeune ville. Le Gouvernement du Québec a décidé de doter le district judiciaire de Montréal d'une nouvelle prison, et a choisi de la construire dans les limites de la municipalité. À l'unanimité, les conseillers émettent le vœu qu'on la construise le plus loin possible du chemin public. Ils craignent sans doute aussi que l'on désigne populairement l'immense geôle comme la « prison de Bordeaux », alors qu'il s'y trouvera probablement plus de prisonniers que la ville ne compte de citoyens. Ils n'avaient pas tort, car pendant des décennies, n'a-t-on pas toujours dit d'un détenu qu'il était « à Bordeaux » ? Le conseil propose que l'on donne au petit territoire de la future prison le toponyme de Valmont, « qui se prononce facilement dans les deux langues ».

En janvier, la ville se dote d'un chef des services municipaux, Louis Lemieux, au salaire annuel de 750,00 \$. Le maire Lussier et un conseiller sont délégués à Québec pour y surveiller les amendements qui seront apportés à la charte de la ville. On formera un corps de pompiers ; ceux-ci seront payés 50 cents pour leur première heure de travail puis 25 cents pour chaque heure additionnelle en cas d'incendie. Le maire et deux échevins rencontreront les autorités du Pacifique Canadien pour obtenir l'arrêt de tous les trains à la gare locale.

À la mi-avril, publication d'appels d'offres dans *The Montreal Star* et dans *La Presse* pour la confection de trottoirs en ciment et le macadamisage de rues. Une seule soumission est conforme aux exigences, celle de Robert Gillespie, au prix de 36 000,00 \$.

La ville a maintenant un nouveau secrétaire-trésorier, J.-Armand Hamelin, qui pratiquera longtemps la profession de notaire. Les démarches auprès du Pacifique Canadien ont porté fruits : le train de 5 h 40 du matin s'arrêtera à la gare les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

En juillet (1907), il est décidé d'émettre des *débetures* pour un montant de 40 000, 00 \$ afin de payer les travaux confiés à l'entrepreneur Gillespie. La dette de la municipalité ne sera pas supérieure à 15 pour cent de l'évaluation foncière.

En août, la ville retient les services d'un préposé à l'aqueduc, à la police, à la lutte aux incendies, à l'inspection des bâtiments, à la garde de l'enclos public et à la surveillance des travaux exécutés par

la municipalité : Zénon Shuchan recevra 60,00 \$ par mois pour l'exercice de ces responsabilités, plus 80,00 \$ à l'expiration de douze mois s'il s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction du conseil. Ce boni, il ne le touchera pas : il donne sa démission neuf jours après son engagement.

Le Pacifique Canadien a besoin d'eau pour ses locomotives et demande aux autorités municipales si elles lui en fourniraient, et à quel prix. Réponse : 15 cents par mille gallons pour un minimum de 10 000 gallons par 24 heures, puis 12,5 cents pour chaque quantité additionnelle de 10 000 gallons, mais il appartiendra à la compagnie d'installer le réservoir nécessaire et de le doter d'un compteur approprié.

Au début de mars 1908, le conseil rescinde sa résolution à l'effet d'émettre des *débetures* au montant de 40 000,00 \$. Sans doute a-t-il besoin de plus d'argent : l'Assemblée législative (loi 7, Édouard VII, ch. 18, art. 27) l'autorise, nonobstant toute loi à ce contraire, à emprunter sur résolution toutes les sommes nécessaires au paiement de travaux publics, pourvu que la dette totale de la ville ne s'élève pas à plus de 15 pour cent de l'évaluation totale des propriétés. C'est un montant de 50 000 \$ que l'on empruntera, remboursable en trente ans, au taux de cinq pour cent.

« Tombeau de l'autonomie ».

Le maire et le président du comité des finances se sont rendus à Québec pour défendre ce projet de loi, mais on leur a confié une autre mission. On se souvient qu'en novembre 1906, le conseil s'était montré très laudatif à l'égard de la *Saraguay Electric Light & Power Company*. Celle-ci veut obtenir de Québec de nouveaux privilèges que le conseil juge excessifs. Le procès-verbal de l'assemblée du 9 mars (1908) comporte une intéressante déclaration de principes : l'octroi de tels pouvoirs extraordinaires crée des monopoles si puissants que les municipalités sont à leur merci. De tels pouvoirs et privilèges, estime le conseil, « créeraient un danger social et seraient le tombeau de l'autonomie municipale ». Le maire et son compagnon avaient été chargés de s'inscrire en faux contre les ambitions de la compagnie.

Peu après la mi-mars, le conseil refuse d'émettre un second permis de vente de boissons alcooliques. La population est inférieure à mille âmes, et un seul débit suffit : l'intérêt public prime l'intérêt privé ; il

s'est formé de nombreuses associations de tempérance et les autorités civiles et religieuses se sont concertées pour combattre le fléau de l'intempérance.

Une cour du recorder.

En mai (1908), Bordeaux se dote d'une cour du recorder conformément aux articles 555 et suivants de la Loi des *cités* et villes. Le recorder doit être nommé par le Conseil exécutif du Québec sur recommandation du conseil municipal. Celui-ci suggère la candidature de M^r Hector Lavallée, un avocat qui pratique sa profession depuis plus de cinq ans.

L'examen des délibérations du recorder présente parfois d'amusantes anecdotes. Un journalier dont nous tairons le nom commit un vol de pommes dans le verger du marchand Odile Gagnon. Le recorder Lavallée enjoignit « tous les constables ou autres officiers de paix » de procéder à l'arrestation du délinquant et de le conduire devant lui. C'était le 21 août 1909. Trois jours plus tard, après avoir entendu Odile Gagon et son fils, Roma, le journalier, sans doute tout honteux, s'avoua coupable, se vit condamner à rembourser la valeur des pommes volées, soit 30 cents, à verser une amende de 5,00 \$ et des frais de 3,75 \$ à défaut de quoi il passerait quinze jours en prison, mais « sans travaux forcés ». Il paya le tout séance tenante.

Les Bordelais bénéficient des avantages de l'électricité depuis trois ans lorsque la Compagnie de téléphone Mont-Royal s'adresse au conseil pour obtenir l'autorisation de planter des poteaux afin que les citoyens puissent se prévaloir de ce nouveau service, mais ces derniers font preuve de peu d'enthousiasme à cet égard. *The Bell Telephone Company of Canada Ltd.* a signé avec l'entreprise précitée un contrat d'une durée de trois ans qui se terminera le 1^{er} septembre 1909. Le conseil estime que les contribuables n'ont aucun intérêt à signer des engagements : un seul citoyen d'ailleurs a fait preuve d'intérêt dans ce sens, M. A.-E. Lecavalier. Il serait contraire aux intérêts des contribuables, ajoute-t-il, d'accorder le privilège de planter des poteaux à cette fin à cause de l'étroitesse des rues, et encore davantage d'accorder toute exemption de taxes.

Un autre reportage.

La ville soigne sa popularité. Le 27 août 1908, le conseil décide de « louer » quatre pages à 25,00 \$

chacune dans *The Canadian Municipal Journal* « pour publier les principaux sites de la ville ». Le reportage parut dans le numéro de septembre de ce périodique, plus une première page, sans doute offerte gracieusement, avec les portraits du maire, Son Honneur Edmond Lussier, C. R., des conseillers O. Laberge, Charles Lamothe, Onésime Audy, William Adams, J.-B. Dupont et Eugène Picard fils de même que du secrétaire-trésorier J.-A. Hamelin. Quant aux quatre pages achetées aux frais des contribuables, elles s'ornent de 15 photos, trois de la maison et des jardins du maire, cinq des demeures d'autant de conseillers, plus la maison du citoyen Louis-Victor Perry. Les autres illustrations représentaient l'île Perry, la rue Principale (avec la maison du sixième conseiller), le pont ferroviaire, l'école, le réservoir municipal avec son éolienne et les deux hôtels vus depuis la gare.

Tandis que d'un côté de l'île de Montréal coule le fleuve Saint-Laurent emportant les produits du Dominion dans toutes les parties du monde, débute le reportage avec emphase, sur l'autre côté se trouve la moins majestueuse, mais non moins belle et non moins aimée rivière des Prairies, communément appelée rivière du Sault, et c'est dans les villes situées sur les rives de cette rivière que les Montréalais à l'aise font maintenant leur résidence, non seulement pour la belle saison, mais pour toute l'année.

Le reporter s'extasie : il admire le site de Bordeaux, « l'une des positions les plus salubres et les plus pittoresques de l'île de Montréal », signale les avenues « larges et bien tracées aboutissant toutes au bois », apprécie le « doux parfum qui se dégage des fleurs sauvages ou cultivées ». C'est depuis longtemps, écrit-il, l'endroit de villégiature favori des citoyens de Montréal. Le maire et le conseil actuels « se sont signalés par des œuvres d'initiative publique de la plus haute importance ». Ainsi, la ville est propriétaire de son aqueduc et fournit de l'eau pure aux citoyens à raison de 7,00 \$ par famille. Les rues sont éclairées à l'électricité et sont dotées de trottoirs permanents en asphalte. Pourtant, le taux de cotisation n'est que de cinq dollars par mille dollars, soit un demi pour cent.

Depuis Montréal, on se rend à Bordeaux grâce à douze trains par jour ; le coût du passage n'est que de cinq cents. Enfin, les tramways électriques conduisent à proximité de la ville, soit à Ahuntsic et à Cartierville.

La *Saraguay Electric* a étendu son champ

d'action. Elle est devenue la *Saraguay Electric & Water Co.* et, au début de décembre 1908, elle obtient du conseil l'autorisation de raccorder son système d'aqueduc de Cartierville à celui de Bordeaux, afin d'approvisionner cette dernière ville en eau, mais à la condition de procéder à ses dépens, une fois par mois, au lavage des égouts.

Un train d'améliorations.

La ville continue son programme de construction de trottoirs en ciment et de voirie. Des trottoirs, elle en fera réaliser côté ouest de la rue du Bois-de-Boulogne, et des deux côtés de la rue Roy, depuis le chemin public jusqu'à la rue Champlain, rue Union depuis le même chemin jusque chez le D^r N. Voyer, et sur tout le côté nord de la rue Champlain ; enfin, rue Principale jusqu'à la limite ouest de la municipalité, et, dans l'autre sens, jusqu'au terrain de la *Montreal Water & Power*, côté nord, et jusqu'au terrain du gouvernement (sans doute celui de la future prison), côté sud.

Pour mieux se situer, signalons que le chemin du Roy, le chemin public et la rue Principale étaient une seule et même artère, l'actuel boulevard Guoin. Profitons-en pour signaler que la plupart des rues ont changé de nom ; elles sont passées de Fabre à Pasteur, de Roy à Valmont (on lui donnait populairement, jadis, l'appellation de Fort-Tuyaux), de Bourdages à de Saint-Réal, de Champlain à Viel et d'Union à Letellier. Lorsque l'actuelle rue de Louisbourg reçut cette appellation, en 1912, elle portait le nom de La Fayette.

Au début de juillet 1909, la construction de la prison de Montréal va bon train : le conseil décide qu'un compteur sera mis en place sur la prise d'eau à laquelle s'approvisionnent les entrepreneurs. Les travaux continuent dans les rues : Odile Gagnon, Cyrille Gagnon, Charles Gagnon, Georges Coutlée et les Clercs de Saint-Viateur donnent à la ville leurs clôtures de pierre pour la confection des chemins et des trottoirs, à la condition qu'on les remplace par des clôtures de broche.

On parle déjà de rendre la rivière des Prairies navigable depuis Sainte-Geneviève jusqu'à Saint-Vincent-de-Paul. Le conseil passe une résolution demandant aux députés des comtés de Laval et de Jacques-Cartier d'insister auprès des autorités fédérales pour que des fonds soient votés à cette fin. Le 2 août, le conseil municipal d'Ahuntsic avait adopté semblable résolution.

Les années passent, mais les salaires versés au personnel demeurent plutôt modestes. Joseph Desjardins recevra 5,00 \$ par mois pour l'enlèvement de la neige devant la maison du conseil, de même que pour le chauffage et l'entretien des pièces qu'utilisent les conseillers, puis on retient ses services pour l'entretien des chemins d'hiver au tarif de 85 cents l'heure, y compris le recours à un autre homme et à deux chevaux.

Le ci-devant conseiller Georges Coutlée occupe le fauteuil de maire. Lui et son entourage ne manquent pas de dynamisme. Le 7 janvier 1910, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer un certificat relativement à l'incorporation du Club social de Bordeaux, demandée par le maire, l'avocat Edmond Lussier, MM. C.-H. Lavallée, J.-A. Fortier, Napoléon Minguy, A. De Rousselle, Louis-Victor Perry, E. Lalonde, L.-N. Valiquette, J.-H. Oxby, Rodrigue Dufresne, J.-Armand Hamelin et tous les autres citoyens qui voudront signer avec eux. Ce groupement réunit les citoyens progressistes et la vieille garde lui fera grise mine. L'assemblée du 4 février 1910 en est une illustration.

Une assemblée mouvementée.

Ce jour-là, le conseiller E. Morgentaler, appuyé par son collègue L.-J. Harel, propose que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un billet à trois ou quatre mois pour une somme de 4 000,00 \$, à l'ordre de l'entrepreneur Gillespie, en acompte sur des travaux dont il s'est acquitté. Le conseiller Gordien Ménard fils, appuyé par son collègue Antoine Deslauriers, propose un amendement à l'effet qu'avant de donner suite à la première proposition, on satisfasse à des représentations exposées dans pas moins de... 43 attendus. Les conseillers se divisèrent en deux camps de poids égal : pour l'amendement, Gordien Ménard fils, Antoine Deslauriers et Eugène Picard fils. Contre l'amendement : E. Morgentaler, L.-J. Harel et J.-A. Fortier. Appelé à donner son vote prépondérant, le maire Coutlée vote contre. La motion principale fut votée sur la même division.

On devine que l'assemblée se prolongea et fut fort mouvementée. Est-ce la goutte qui fit déborder le vase ?

La ville de Montréal faisait alors preuve d'un appétit vorace pour l'annexion à son territoire des municipalités voisines. Cinq jours après la séance rapportée plus haut, soit le 9 février, en présence du

même aréopage, Harel formule la motion suivante, appuyé par Fortier :

Attendu que les intérêts de la ville de Bordeaux sont de s'annexer le plus tôt possible à la cité de Montréal ;

Attendu que le service de tramways en ligne directe que telle annexion donnerait immédiatement serait d'un avantage primordial pour cette localité ;

Attendu que notre municipalité jouirait en outre immédiatement de tous les avantages et protections dont jouissent les habitants d'une grande ville ;

Que demande soit faite à la législature, à sa prochaine session, d'adopter une loi annexant la ville de Bordeaux à la cité de Montréal, aux conditions énoncées dans le projet de loi que le secrétaire-trésorier est autorisé de faire préparer et qui devra être soumis à l'approbation de ce conseil et que les annonces et dépôts voulus par la loi soient faits à cette fin.

Adoption sur division.

Ont voté pour la motion : Harel, Fortier et Morgentaler ; contre : Antoine Deslauriers, Gordien Ménard fils et Eugène Picard fils. Les opinions étaient pour le moins partagées. Ici encore, le maire eut recours à son vote prépondérant : pour !

Le 3 mars, miracle ! À l'ordre du jour : examen du projet de loi préparé par le secrétaire-trésorier. Tous les conseillers sont là, y compris Harel, mais dans le procès-verbal, son nom est raturé. On ne saura probablement jamais pourquoi. En tout cas, le projet fut adopté tel que présenté ! Le maire et les membres du conseil sont délégués auprès de la Commission d'annexion de la *cité* de Montréal pour l'examen des différentes clauses du document.

Pendant que l'important projet chemine, le conseil ne reste pas les bras croisés. Le 21 mars, il autorise l'entreprise Joseph Bourdon et Al. à établir une fonderie, rue Union. L'édifice aura 15 pieds de hauteur, s'appuiera sur des piliers en pierre et sera lambrissé en bonne tôle à bosses ; la cheminée devra être assez haute pour ne pas incommoder les voisins. Il est décidé que le maire et le conseil iront à Québec pour assister aux discussions ayant trait à l'annexion.

Le 16 mai, on prend des mesures pour jeter un nouvel éclairage sur la ville : dix lampes à arc seront installées rue Principale et cinq rue Champain en lieu et place de celles qui s'y trouvent déjà. Dans les autres rues, toutes les lampes de 16 *chandelles* seront remplacées par d'autres, de 32 *chandelles*.

Le maire démissionne.

Le 28 mai, dernière séance, qui s'ouvre sur un coup de théâtre. Georges Coutlée présente sa démission comme maire ; il ne peut approuver le remboursement de certaines dépenses que des conseillers ont effectuées à titre de membres de la délégation qui s'est rendue à Québec. « Ne voulant pas prendre la responsabilité d'exposer la ville de Bordeaux aux conséquences qui pourraient en résulter, écrit-il, je crois devoir vous donner ma résignation [*sic*], vous priant de l'accepter séance tenante. » C'est sur de la papeterie du secrétaire-trésorier qu'il a rédigé sa missive. L'en-tête comporte le sceau de la municipalité avec la devise « Faisons bien, laissons dire ». Peut-être Coutlée a-t-il été très atteint par un deuil récent : le 7 avril, le conseil lui avait exprimé ses condoléances à l'occasion du décès de sa fille.

Le promoteur J.-A. Fortier prend le fauteuil du maire, et cette ultime séance se termina sur division. Gordien Ménard fils propose, appuyé par Antoine Deslauriers, que l'on révise les comptes d'honoraires présentés par l'avocat Lussier et le secrétaire-trésorier Hamelin. En amendement, L.-J. Harel propose, appuyé par E. Morgentaler, que soit respectée la résolution du 16 mai relativement à leur paiement. Pour l'amendement, Harel, Morgentaler et Fortier ; contre, Ménard fils, Deslauriers et Picard fils.

Devant cette impasse, le promoteur, en sa qualité de président de l'assemblée, est invité à se prononcer une seconde fois : il vote en faveur de l'amendement et la motion principale est rejetée sur même division.

L'annexion est consommée.

C'est sur ce nez à nez que se referment les procès-verbaux des assemblées du conseil de ville de Bordeaux. Le 4 juin suivant était sanctionnée une loi amendement la charte de la *cité* de Montréal et annexant plusieurs territoires à celui de la métropole : les villes de Notre-Dame-de-Grâce, de Saint-Paul, de la Longue-Pointe, de Bordeaux, ainsi que Ville-Émard, les villages d'Ahuntsic, de Beaurivage de la Longue-Pointe, de Tétreaultville et de Rosemont, de même qu'une partie de la paroisse de Saint-Laurent.

Pour terminer, soulignons les dispositions de la loi à l'égard de Bordeaux. Son territoire sera annexé sous le nom de quartier Bordeaux, selon les limites territoriales définies par sa charte. L'actif et le passif

feront partie de ceux de la *cit *. R glements municipaux, proc s-verbaux et r solutions seront maintenus.

L'avenue du Bois-de-Boulogne devra  tre rendue carrossable jusqu'  l'avenue du Parc dans un d lai de deux ans. Une rue ayant l'apparence d'un boulevard sera ouverte,   l'ouest du chemin de fer, entre le chemin public et le chemin Sainte-Catherine de la ville d'Outremont, dans un d lai de deux ans  galement. Ces deux engagements ne devaient pas  tre remplis.

Les contrats de macadamisage des rues donn s   l'entrepreneur Gillespie sous la surveillance de l'ing nieur V.-H. Dupont seront termin s dans le cours de l'ann e 1910, mais ne devront pas co ter plus de 30 000,00 \$.

Deux rues transversales,   partir de la limite ouest de Bordeaux jusqu'  la limite est, devront  tre ouvertes dans un d lai de deux ans. Les rues Sainte-Anne (de Saint-R al) et du Coll ge (Letellier) seront  largies et Montr al fera l'acquisition des terrains n cessaires au prix de 13 000,00 \$ conform ment aux options sign es par leurs propri taires.

Les terres en culture ne seront pas  valu es   plus de 100,00 \$ l'arpent pendant une p riode de dix ans,   moins qu'on ne les subdivise en lots   b tir. Le secr taire-tr sorier recevra une indemn t  de 1 000,00 \$ vu l'annulation de son contrat ; les records des municipalit s annex es recevront une compensation de 4 000,00 \$.

C'est ainsi que se termina l'histoire municipale de Bordeaux. Une histoire sans faste, bien s ur, mais qui m ritait d' tre rappel e au b n fice de tous les citoyens qui, de nos jours, habitent l'ancien territoire de la v n rable paroisse du Sault-au-R collet ⁶.

NOTES

1. L'auteur de cet article a  crit une monographie de ce centre de meunerie, parue en 1939 sous le titre de *Le Moulin du Gros-Sault*. Son grand-p re paternel et le fr re de celui-ci ont  t  meuniers au Gros-Sault.

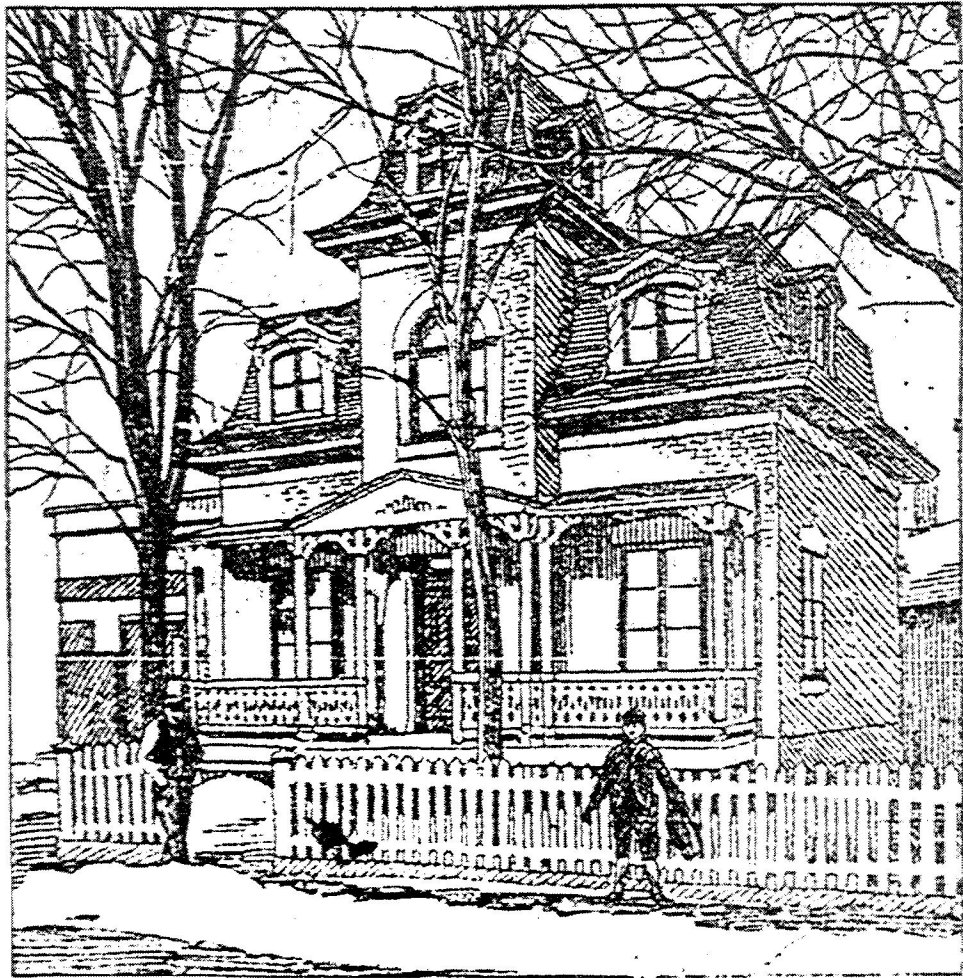
2. *Sur les Routes du Qu bec — Guide du touriste*, minist re de la Voirie et des Mines, 874 p., Qu bec, novembre 1929, p. 724.

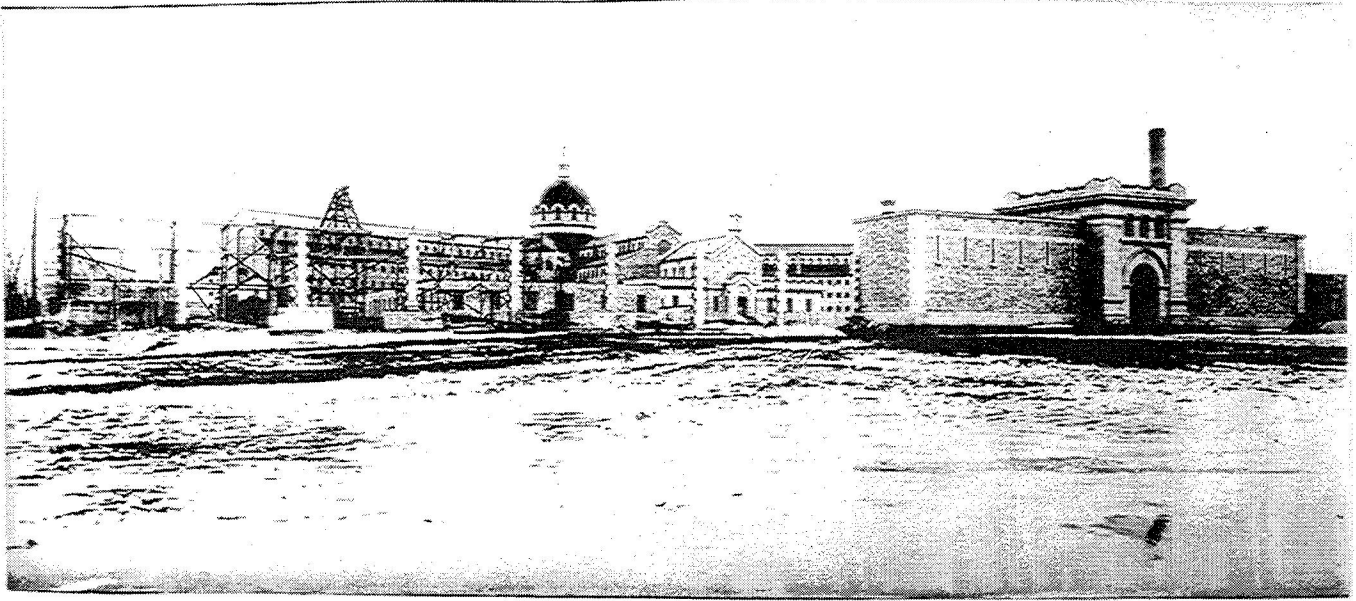
3. Pr vost, Robert, *Jubil  d'or religieux de Saint-Joseph de Bordeaux*, 54 p., Bordeaux, 1945.

4. Grand-p re de l'auteur de cet article. Le premier secr taire-tr sorier de la municipalit   crivait r guli rement *Provost*, mais son successeur, plus fid le   l'origine du patronyme,  pela *Pr vost*. Le conseiller signait *Pr vost*, tout comme son anc tre venu de France, pr nomm  Martin.

5. Pour plus de renseignements sur ces lignes *rurales*, on peut consulter l'ouvrage suivant : Pr vost, Robert. *Cent ans de transport en commun motoris *, Montr al, 1993.

6. Tous les renseignements que comporte ce texte ont  t  extraits de documents conserv s aux Archives municipales de Montr al et microfilm s sur trois bobines ainsi cot es : Service 3 — Greffe / Division 30 / Gestion documents archives / Section 20 / Archives / S rie P11 / Bobines 1, 2, 3.





À la page opposée, en haut, la maison de Gordien Ménard fils, premier maire de Bordeaux (dessin reproduit dans la Patrie le 18 mars 1899) ; en bas, celle de Georges Coutlée, dernier maire de la localité (photo : collection de Ginette Vallée).

Ci-dessus, la prison de Bordeaux autour de 1910, vers la fin des travaux de construction. (Photo : John Clarke, collection de Robert Prévost.)

Les origines de la prison de Bordeaux 1890-1912

Claudette Crevier

LA PRISON DE BORDEAUX, aujourd'hui appelée Centre de détention de Montréal, est un imposant bâtiment de pierre et d'acier, en forme d'étoile hexagonale. Construite d'après un modèle architectural élaboré au XIX^e siècle, elle s'adapte difficilement au programme actuel de réhabilitation des détenus.

Conçue par l'architecte Jean-Omer Marchand, elle s'inspire des prisons dites de type pennsylvanien¹. Sa construction fut longue (1908-1912) et coûteuse. Les autorités engouffrèrent près de trois millions de dollars dans le projet.

À l'époque, on reprocha au gouvernement, formé par le Parti libéral, de bâtir trop grand, trop beau et de payer trop cher. On parla même d'un véritable château, beaucoup trop somptueux pour de simples prisonniers !

La vision des libéraux.

La nouvelle prison était projetée par les libéraux depuis fort longtemps. Dès 1890, les conditions déplorables de la vieille prison du Pied-du-Courant, située rue De Lorimier à Montréal même, amena le gouvernement à envisager la construction d'un nouvel édifice. Honoré Mercier, alors premier ministre du Québec, proposa donc à l'Assemblée législative de voter un crédit de 300 000 \$ pour la construction d'un pénitencier².

En 1891, Mercier fit un premier geste en remembrant deux terres en bordure de la rivière des Prairies portant les numéros 278 et 280 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet. La première mesurait trois arpents de front sur trente de profondeur et fut payée 18 000 \$ à James Inglis Roy. Elle avait été autrefois la propriété de Pierre Persillier-Lachapelle,

mairie de la localité. La deuxième mesurait deux arpents sur trente et appartenait à Harry McLaren, qui la vendit 8 500 \$. Julien Prévost, issu d'une vieille famille du Sault-au-Récollet, l'avait déjà possédée.

Le terrain remembré, précise Guy Pinard, mesurait 963 pieds de largeur, sauf dans sa partie sud où il mesurait 955 pieds. À cause des méandres de la rivière des Prairies, sa profondeur variait de 4 490 à 4 891 pieds d'est en ouest³.

La même année, Mercier fut défait aux élections. Le projet fut mis en veilleuse jusqu'en 1905. De retour au pouvoir, les libéraux purent continuer leur politique de développement industriel et s'attaquer à divers problèmes sociaux, dont celui de la détention des délinquants.

En 1917, l'adoption d'une Loi concernant la construction d'une nouvelle prison dans le district de Montréal⁴ permit au vieux rêve du Parti libéral de se réaliser : la mise en pratique des exigences modernes de la criminologie.

La science pénitentiaire ne traite plus les criminels comme des fauves ; elle veut réformer l'homme qui tombe, le relever et le ramener au bien. Elle professe que le moyen d'y réussir est de traiter ces déçus comme des êtres humains. Elle n'aspire pas à les entourer de petits soins, non plus qu'à leur assurer le confort, mais, par contre, elle prétend qu'ils ont droit au nécessaire et que c'est là question d'humanité, de charité chrétienne et d'hygiène sociale⁵.

L'imprévu.

Le projet original fixait la durée de la construction de la prison à deux ans et le coût ne devait pas dépasser 750 000 \$⁶. Cette estimation semble trop faible puisque l'offre de soumission présentée par les entrepreneurs intéressés variaient de 790 000 \$ à 893 000 \$⁷. Le contrat fut accordé au plus bas des soumissionnaires, c'est-à-dire à J.-B. Pauzé et C^{ie}⁸.

Une foule de travaux additionnels augmenta le coût de revient de la prison et retarda son exécution. Entre autres, le terrain sur lequel on s'appretait à poser les fondations était en partie composé de sable mouvant. Au moment où l'on découvrit cette faiblesse du sol, le gouvernement avait déjà investi plus de 142 534,50 \$⁹. De plus, le *gouverneur* de la prison, Charles A. Vallée, souhaitait agrandir les ateliers et les rendre à l'épreuve du feu¹⁰. Sans compter qu'il fallait renoncer aux égouts de la ville

de Bordeaux, jugés insuffisants pour desservir cet énorme complexe¹¹.

La prison fut alimentée par le système d'aqueduc de la ville de Montréal avec une capacité de 50 000 gallons d'eau. Le système d'égout, construit par J.-B. Pauzé, traitait séparément les eaux de surface et les eaux ménagères. Les premières étaient recueillies dans quarante-huit puisards dispersés dans la cour et acheminées directement à la rivière. Les secondes passaient par une citerne septique pour être épurées avant d'y être jetées¹².

Malgré toutes ces précautions, en août 1913, les citoyens de la ville de Bordeaux se plaignirent des odeurs nauséabondes dégagées par la baie qui s'étend face à la prison. Le filtre d'épuration installé près de la rivière ne possédait pas la capacité suffisante pour répondre aux besoins de la prison.

The results is that the filter becomes choked up, the unscreened overflow running into the water and practically covering the entire surface of the « Bay » as that part of the river is called¹³.

La zone polluée s'étendait de la ville de Bordeaux à celle d'Ahuntsic, près du pont Lachapelle.

À ces quelques inconvénients dus à la structure de la prison, il faut ajouter le contexte social de l'époque.

Le contexte social.

En ces années d'avant-guerre et d'industrialisation de la province, l'augmentation de la population dans le district de Montréal se faisait à rythme accéléré. L'abandon des campagnes et l'immigration amenaient son contingent de criminels et de pauvres qui finissait à la prison ou à l'asile.

Déjà en 1908, la poussée de la population carcérale dépassait les prévisions de Charles A. Vallée. Avant que débutent les travaux de construction de la prison, celui-ci avait recommandé de prévoir une prison d'au moins cinq cents cellules. Ce qui devait suffire pour plusieurs années.

... J'avais, en 1907, cru que l'aile de prévention et une aile pour les condamnés et les infirmeries pouvaient suffire pendant quelques années ; à cette époque, en effet, la population prisonnière donnait un nombre collectif de 112 414 journées de détention : soit une moyenne de 308 prisonniers par jour et les bâtisses ci-haut mentionnées contiennent 360 cellules et les

infirmières [...] Mais voici que l'année 1908 va nous fournir une augmentation inattendue de 54 pour cent sur les effectifs des sept années précédentes [...]

Construire complètement toutes les ailes, sauf deux qui, pour le moment du moins, ne seraient pas finies à l'intérieur (ce qui donnerait 558 cellules, le strict nécessaire pour les besoins actuels) ; construire la bâtisse de l'administration ; construire la bâtisse du *pouvoir* et des ateliers ; construire le grand mur d'enceinte et le corps de garde ¹⁴.

Le 5 avril 1909, un deuxième contrat fut alloué à J.-B. Pauzé. Le montant total des deux contrats s'élevait à un million cinq cent mille dollars, le double prévu par la loi de 1907. On apporta donc un amendement ¹⁵ à la Loi concernant la construction d'une nouvelle prison.

Les travaux compris dans le premier contrat furent complétés en juin 1910 ¹⁶. Six mois supplémentaires furent accordés à J.-B. Pauzé qui eut de nouveau des problèmes avec les sables mouvants. En février 1911, les fondations de la prison étaient terminées et les bâtiments enclos. On entreprit d'achever les deux dernières ailes, B et D, non comprises dans le deuxième contrat. Désormais, il ne s'agissait plus d'attendre que les besoins se fassent sentir, il fallait compléter la prison pour raison de sécurité.

Attendre que la prison soit occupée pour entreprendre ces travaux nous condamnerait tout d'abord à ne pouvoir pratiquement plus accéder aux principales cours que nous devons affecter aux détenus sous sentence. Le premier soin des entrepreneurs serait, en effet, d'accaparer de nouveau tout le terrain qu'ils occupent aujourd'hui pour y installer leurs chantiers... [qui] couvriraient les quatre principales cours de la prison. Dès lors, il ne nous resterait plus guère qu'à soumettre toute notre population prisonnière à une séquestration complète [...] Autrement, nos prisonniers ne pourraient fréquenter ces cours et préaux qu'en s'y mêlant aux équipes... ¹⁷

Il fallait parachever le mur d'enceinte pour éviter les évasions et isoler les prévenus et les détenus, parfaire les cuisines, la boulangerie, la buanderie, les écuries, les garages, la remise, le fenil, la morgue et surtout bâtir la résidence du *gouverneur*. Il était de mise que le *gouverneur* soit logé dans l'enceinte de la prison pour être disponible en tout temps. Le troisième contrat porta le coût de la prison à près de deux millions et demi (2 474 722,30 \$) ¹⁸.

Des contretemps, comme le problème des serrures et la maladie du *gouverneur*, haussèrent le coût de revient de la prison jusqu'à près de trois millions de

dollars ¹⁹.

Description de la prison en 1913 ²⁰.

Le prison de Bordeaux a une allure de fort d'antan. Des murs de 25 et 18 pieds de hauteur l'entourent, entre lesquels se trouve le chemin de la ronde où quatre sentinelles montent la garde. On y accède par le corps de garde. Ce dernier est un édifice de 176 pieds sur 30, à étage, fait de brique. Enfin, des meurtrières, des crénaux et de massives et hautes portes de fer complètent le tout. Le corps de garde est divisé en son centre par un couloir en forme d'arc de triomphe surplombant les deux sections réservées aux 52 gardiens de la prison. À droite, se trouvent la cuisine et la salle à manger ; à l'étage, les dortoirs ; sur la gauche, les bureaux du planton et la salle commune.

1. La grande cour.

À l'intérieur, dans la grande cour se dresse le bâtiment de l'administration, en communication directe avec la geôle. La porte de style roman mesure 120 pieds sur 37. En plus du rez-de-chaussée, l'édifice a un étage et un sous-sol. Tout comme les autres bâtisses de la prison, il est de brique blanche. Le sous-sol abrite les archives et les magasins. À l'étage, la chapelle protestante et les appartements du pasteur sont reliés à l'infirmier de l'aile F.

Dans la cour, on aperçoit deux édifices, le bâtiment des « pouvoirs » qui alimente la prison en air, chaleur et électricité (en cas de panne). Il est composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage, d'un grenier et d'une cave. Ses mesures sont de 192 pieds sur 88 à l'avant et de 96 sur 64 à l'arrière.

La bâtisse abrite également l'atelier des tailleurs, la menuiserie et la cordonnerie. On y accède par un couloir surélevé relié à l'aile E.

Le bâtiment des services mesurant 192 pieds sur 28 n'a qu'un rez-de-chaussée, donc ni grenier ni cave. Il abrite les écuries, les remises, le garage pour les tramways (de 1913 à 1925), la morgue et le logement du gardien.

2. La geôle.

Dodécagonale, la tour centrale est surmontée d'un dôme de 154 pieds au-dessus du sol, d'un diamètre de 122 pieds. Ses côtés mesurent alternativement 38 et 24 pieds, toutes les ailes de la prison y convergent.

Le sommet (deuxième étage) est occupé par la chapelle catholique. Les prisonniers assistent à la messe dans des salles aménagées dans « les encoignures des ailes, entre de grandes baies bardées qui donnent directement sur ces ailes²¹ ». Le prêtre officie au centre de la pièce.

Au rez-de-chaussée, au milieu de la tour s'élève la rotonde. À son sommet se trouve l'observatoire où le gardien en faction a une vue sur toutes les cellules de la prison. Le soubassement de la rotonde communique avec les différents services répartis dans les six ailes.

3. Les six ailes.

Les ailes de la prison s'allongent sur 232 pieds de longueur, 48 pieds de largeur et 63 pieds de hauteur, à l'exception de l'aile F qui est de 120 pieds sur 42. Les entrées sont fermées par des grilles.

Chaque galerie de deux étages est désignée par une lettre : A, B, C, D, E et F. La première compte 162 cellules et est réservée à la prévention, les quatre autres 198, la sixième, attenante au bâtiment administratif, abrite les parloirs des détenus (22 cabines) séparés par une cloison métallique sur les côtés et un grillage à l'avant et au-dessus. Un gardien, du haut d'une galerie, assure la surveillance. Il y a aussi quatre cabinets de consultation pour les avocats. Au-dessus, sur deux étages, on accède à l'infirmerie, aux salles de détention et aux chambres capitonnées pour les aliénés, à la salle d'opération et aux pièces d'isolement pour les contagieux. Au deuxième étage, se trouvent les appartements de l'aumônier catholique.

4. Les cellules.

Il existe trois types de cellules : celles des condamnés à mort, des prévenus et des détenus.

Les premières au nombre de quatre sont contiguës par paire et placées à l'avant de la prison, de chaque côté de l'infirmerie. Plus grande que les autres, elles sont divisées en deux parties : l'une, où se trouve le poste du gardien, permet au condamné de faire les cent pas ; l'autre sert de chambre à coucher. Une porte donne sur le balcon de fer forgé qui ne constitue rien de moins que le gibet !

Les cellules des prévenus de l'aile A mesurent 8 pieds sur 11. Leur hauteur atteint 9 pieds. Elles offrent un cubage d'air et un confort supérieur à cause de la présomption d'innocence dont

bénéficient les personnes incarcérées et aussi parce que celles-ci y sont enfermées toute la journée, sauf au moment de la promenade quotidienne.

Les cellules des détenus mesurent 6 pieds et demi sur 11. Elles ont 9 pieds de haut. Les prisonniers y séjournent douze heures par jour. Le reste de la journée, ils travaillent dans des salles communes.

Toutes les cellules sont munies d'une cuvette (W.-C.), d'une table pliante fixée au mur, d'un tabouret et d'un lit rabattable. Le plancher est de ciment et les murs de stuc. L'ampoule électrique est allumée par le gardien de la rotonde. La fenêtre mesure 3 pieds sur 2. Elle a 10 pieds de haut et donne sur l'extérieur. Une lourde porte métallique ferme l'entrée. Un judas permet au gardien d'observer l'intérieur des cellules.

5. Le soubassement.

Quarante cachots sont situés sous l'aile A. On en trouve de deux types : les cellules de correction où perce la lumière du jour et les oubliettes. Tout près, on a installé des douches froides pour tranquilliser les irréductibles, de même que dans les ailes B et D.

Dans ces deux dernières ailes, il y a des salles qui servent d'abris en cas d'orage. Elles communiquent directement avec les cours. Dans la galerie C se trouvent deux salles de travail. Quant à la galerie E, elle abrite la cuisine, la boulangerie, les entrepôts et les réfrigérateurs.

Conclusion.

Aujourd'hui, signe des mœurs qui ont changé, on trouve au sous-sol des salles de télévision, une arène et même une discothèque. La vocation de chaque aile du Centre de détention de Montréal nous révèle que les autorités veulent protéger les individus les moins criminels de l'influence néfaste du milieu carcéral. L'aile A abrite maintenant les condamnés à de courtes sentences et les prisonniers qui ont besoin de protection contre les autres détenus. L'aile B loge les jeunes gens de 18 à 22 ans. Les récidivistes, ceux qu'on appelle familièrement les durs, demeurent dans l'aile C. L'aile E est utilisée pour certains récidivistes et individus peu dangereux. L'aile F est celle de l'administration²³.

En 1991, la population carcérale de Bordeaux atteignait 852 détenus logés dans 819 cellules²⁴. Plus de 530 condamnés purgent leur peine à l'extérieur des murs, faute de place à l'intérieur²⁵. On impose

des travaux communautaires aux délinquants coupables de délits mineurs. Au Centre de détention de Montréal, établissement carcéral provincial, les sentences à purger sont inférieures à deux ans. Les établissements fédéraux sont réservés aux condamnés écopant de peines de plus de deux ans.

NOTES

1. Du nom du pénitencier construit à Philadelphie en 1821, où l'on favorisait l'isolement cellulaire.
2. Discours de l'honorable Honoré Mercier, *Journal de l'Assemblée législative*, 21 févr. 1890, 1890, p. 40-41.
3. Guy Pinard, *Montréal, son histoire, son architecture*, tome IV, Montréal, Éd. du Méridien, 1991, p. 218.
4. Cette loi (*Statuts du Québec*, Édouard VII, ch. 36, art. 1) confirmait que la nouvelle prison du district judiciaire de Montréal serait érigée sur la propriété du gouvernement achetée en 1891.
5. Cité par Ghislaine Julien, *Histoire et évolution des prisons de Montréal*, rapport n° 3, oct. 1974, p. 114.
6. Loi concernant la construction d'une nouvelle prison dans le district de Montréal, *Statuts du Québec*, Édouard VII, ch. 36, art. 3.
7. *Documents de la session*, « Cahier des charges de la nouvelle prison de Montréal », 1911, vol. 4 (44), doc. 67, p. 107-108.
8. *Idem*, p. 168. Les « Conditions générales du contrat pour l'érection et le parachèvement de la nouvelle prison de Montréal » débutent comme suit : « Sur le terrain sis à Bordeaux (incorporée comme ville en 1907), Province de Québec, portant les numéros 278-279-280 du cadastre officiel, suivant les plans et devis préparés par Marchand et Brassard, architectes... ».
9. *Documents de la session*, « État des comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1908 », 1909, vol. 1, (42), doc. 2, p. 309.
10. *Ibid.*, Lettre de Charles A. Vallée à Lomer Gouin, 15 juillet 1908, 1911 (44), vol. 4, doc. 67, p. 142-143.
11. *Ibid.*, lettre de Marchand et Brassard à Louis-Alexandre Taschereau, 29 nov. 1909, 1909, p. 296-299.
12. *Ibid.*, p. 296-297.
13. Anonyme, dans *The Herald*, 13 août 1913, p. 1-2.
14. *Documents de la session*, 1911, p. 153-155.
15. Loi amendant la Loi concernant la construction d'une nouvelle prison dans le district de Montréal, *Statuts du Québec*, Édouard VII (1909), ch. 46, art. 1.
16. *Documents de la session*, 1911, lettre de J.-B. Pauzé à Marchand et Brassard, p. 301.
17. Correspondance de Charles A. Vallée, lettre de Charles A. Vallée à Louis-Alexandre Taschereau, ministre des Travaux publics, 6 mai 1911.

18. *Id.*, 20 juil. 1911.

19. Anonyme, « Locks Work in Bordeaux Jail, Guards Puzzles », *The Montreal Star*, 18 juil. 1913, p. 18.

20. Cf. Ghislaine Julien, *op. cit.*, p. 116-125.

21. *Ibid.*, p. 119.

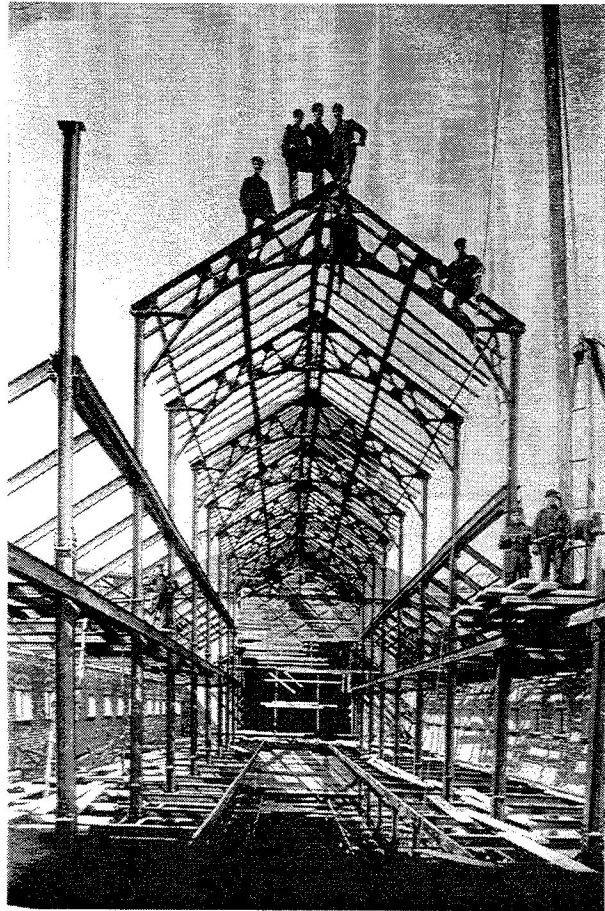
22. À la prison du Pied-du-Courant, les cellules étaient de 8 pieds de longueur sur 5 pieds et 6 pouces de largeur. On enfermait plusieurs individus par cellule.

23. Guy Pinard, *op. cit.*, p. 223-224.

24. À l'origine, la prison disposait de 954 cellules. Les ailes B et D seront complétées en vertu du troisième contrat (1911).

25. Guy Pinard, *op. cit.*, p. 223.

Ci-dessous, structure de l'une des ailes de la prison de Bordeaux lors des travaux de construction vers 1910. (Photo : John Clarke, collection de Robert Prévost.)



Familles du Sault-au-Récollet (V)

Michel Lapierre

Les Vanier.

Jean-Baptiste Vanier (1681-1746), pionnier de la côte Saint-Michel.

C'EST le 3 août 1716 que Jean-Baptiste Vanier (1681-1746), qui à cette époque demeurait à la côte Saint-Joseph en la paroisse de « Charlesbourg-lez-Québec », acquiert de Jeanne Mansion, femme du meunier Vincent Tudault, une terre dans l'île de Montréal, à la côte Saint-Laurent, mesurant 3 arpents de front sur 20 de profondeur, pour la somme de 2500 livres. Il s'y trouve une simple maison de bois¹. L'agriculteur vendra la propriété le 16 mars 1717 à son beau-frère Charles Boyer, qui comme lui habitait Charlesbourg².

Entre-temps, Jean-Baptiste Vanier achète le 5 août 1716 de Charles Alavoine, marchand bourgeois et capitaine de milice de Montréal, et de Marie Machard, épouse de ce dernier, une autre censive, située, quant à elle, dans la partie nord de la côte Saint-Michel. Elle mesure 6 arpents sur 20, coûte 4 300 livres et s'étale derrière une maison « de pièce sur pièce³ ». Tout semble indiquer que notre homme s'installera avec sa famille sur ce bien-fonds qui fera partie de la paroisse du Sault-au-Récollet et portera le n° 1072 D du terrier.

Né à Québec le 21 juin 1681, Jean-Baptiste Vanier (qui signait *Jean Le Vanier*) était le fils de Guillaume Vanier, de Honfleur en Normandie, et de Madeleine Bailly, de Paris, qui avaient uni leur destinée à Québec le 5 juillet 1672. Il avait lui-même épousé en premières noces Marie Hotte (1679-1711) à Charlesbourg le 18 août 1704 et en deuxième noces Charlotte Chamard (1693-1777) toujours en ce lieu le 13 juin 1712.

Notre cultivateur agrandit son petit domaine de la côte Saint-Michel en se faisant concéder une terre le 29 novembre 1734⁴. Les Sulpiciens attribueront à cette nouvelle censive de 3 arpents sur 20 le numéro 1073 C. Selon le terrier, il acquerra plus tard la devanture de cette propriété (numéro 1073 D) qui mesure également 3 arpents sur 20⁵. Loin d'être

indifférent à la naissance de la vie urbaine, il achète le 19 mai 1737, des époux Jean-Baptiste Barsalou, marchand tanneur, et Jeanne Becquet, un emplacement de 40 pieds sur 54 aux confins de la ville de Montréal au prix de 400 livres⁶.

Les biens-fonds de Jean-Baptiste Vanier ne feront pas partie du patrimoine de sa descendance. Les censives n°s 1073 D et 1073 C passeront entre les mains de Pierre Charland vers 1745 ; quant à la terre n° 1072 D, elle deviendra la propriété du négociant Maurice Blondeau vers 1752⁷.

Le pionnier de la côte Saint-Michel meurt le 14 mars 1746 et on l'inhumera le lendemain dans le cimetière de Notre-Dame-de-Montréal. Neuf enfants lui survivront, deux garçons (issus de son mariage avec Marie Hotte) et sept filles (quatre du premier lit, trois du second).

Jean-Baptiste Vanier II (1709-1798).

Joseph Vanier, le fils aîné, s'installe à Chambly. C'est au cadet que revient l'honneur d'avoir perpétué le nom de la famille au Sault-au-Récollet. Né à Charlesbourg le 16 février 1709, ce dernier s'appelle Jean-Baptiste comme son père. Le 22 mai 1732, le jeune homme acquiert de Maurice Blondeau, «marchand bourgeois» de Montréal, mentionné plus haut, et de Suzanne Charbonnier, femme de celui-ci, une terre de 3 arpents sur 21, située dans la forêt des seigneurs à l'extrémité sud-ouest de la côte Saint-Michel, pour la somme de 900 livres⁸. Cette censive portera le numéro 1025.

Ce Jean-Baptiste Vanier II prend part plusieurs fois à la traite des fourrures dans les Pays d'en Haut en s'engageant au service des marchands⁹. Il épouse en premières noces à Saint-Laurent le 12 septembre 1735 Marie-Françoise Pigeon (1707-1762), fille de Louis Pigeon, pionnier de la côte Saint-Michel, et d'Agnès Coron, et en secondes noces à Notre-Dame-de-Montréal le 10 février 1766 Marie-Josèphe Jubinville (1745-1771), fille de Jean-Baptiste

Jubinville, pionnier du Haut-du-Sault, et d'Angélique Quenneville. En tant que plus haut enchérisseur, il se fait, le 15 mars 1736, concéder à perpétuité pour lui et pour les siens le prestigieux deuxième banc du côté des marguilliers dans la chapelle du fort de Lorette qui sert alors d'église pour les habitants de la paroisse naissante du Sault-au-Récollet¹⁰.

I. La lignée issue du mariage de Jean-Baptiste Vanier III et de Catherine Lacombe (1766).

Jean-Baptiste Vanier III (1742-1792).

Son fils aîné Jean-Baptiste III (1742-1792), issu du premier lit, se marie au Sault-au-Récollet le 20 janvier 1766 avec [Marie-]Catherine Lacombe (1741-1832), baptisée Marie-Françoise. Cette dernière est la fille naturelle de Catherine David, une célibataire, née du mariage de René David et de Marie-Josèphe Quay, qui avait convolé en justes noces au Sault-au-Récollet en 1748 avec Louis Émery, dit Beauvais. Comme le croit le généalogiste Noël Vanier¹¹, Catherine serait la fille de Jacques Lacombe, un cultivateur aisé qui, chose certaine, avait adopté l'enfant et lui avait donné son propre nom de famille. Fils de Jean-Baptiste Lacombe et de Marguerite Diel, Jacques Lacombe avait épousé en premières noces (1740) Isabelle Chartrand et en secondes noces (1746) Marie-Isabelle Sicard, fille de Simon Sicard, l'homme le plus influent du Sault-au-Récollet au XVIII^e siècle.

Aux côtés de son père, Jean-Baptiste Vanier III exercera le métier d'agriculteur jusqu'à ce que la mort le surprenne à l'âge de trente ans durant l'été 1772. On l'entermera le 18 juillet dans le cimetière paroissial.

Sa veuve Catherine Lacombe cède le 9 février 1793 à Louis Bélec, mari de leur fille Suzanne Vanier, la censive n^o 1025 avec maison, grange, étable, écurie, le tout de bois, les instruments aratoires, trois vaches, deux juments, trois moutonnes, etc. Le donataire s'oblige notamment à pourvoir aux besoins matériels de la donatrice qui elle-même verse une pension viagère à son beau-père Jean-Baptiste Vanier I^{er} qui est encore de ce monde¹². Le vieux pionnier ne mourra en effet que le 12 décembre 1798 à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Incapable de remplir ses obligations envers sa belle-mère, Louis Bélec vend, le 9 mars 1796, la moitié ouest de la terre à Philippe Gervais¹³, qui la

vend à son tour le 1^{er} février 1798 à son frère Joseph Gervais¹⁴. Elle passe ensuite successivement entre les mains de Jean-Baptiste Chalifoux (4 septembre 1799¹⁵), de Jean Tarte, dit Larivière (13 décembre 1799¹⁶), et de Pierre Boisvert (31 août 1801¹⁷). Les propriétaires ont toujours l'obligation de payer la rente viagère due à la veuve de Jean-Baptiste Vanier II. Finalement, Boisvert rétrocède le bien-fonds à Catherine Lacombe-Vanier le 29 janvier 1802¹⁸. Le même jour, cette dernière le laisse à son fils Pierre Vanier qui doit en échange lui verser une rente viagère et payer à Jean-Baptiste Chalifoux, à l'acquit de Pierre Boisvert, la somme de 430 livres de 20 *coppres*¹⁹.

Pierre Vanier (1778-1862).

Pierre Vanier avait convolé le 25 novembre 1799 avec Marie-Victoire Lebeau, dite Lalouette, fille mineure d'Alexis Lebeau-Lalouette et d'Hélène Chartier-Robert, de la côte Saint-Léonard en la paroisse de la Longue-Pointe, après l'avoir, le 17 novembre, douée d'une somme de 300 livres²⁰.

Catherine Lacombe-Vanier continue de témoigner à ce fils des marques de confiance et d'affection. Il faut dire que, morte le 14 décembre 1832 à l'âge de quatre-vingt-onze ans, munie des sacrements de la Sainte Église, elle ne semble pas avoir souffert du caractère déshonorant de sa naissance comme tant d'autres enfants illégitimes que la mort, à cette époque, arrachait souvent à leur sombre destin d'une manière prématurée. Veuve à trente-et-un ans, elle ne se remarie pas et vaque à ses affaires avec, selon toute apparence, un courage et une dignité qui peuvent nous faire penser à ceux de Pearl, l'enfant du péché dans *The Scarlet Letter* de Hawthorne.

Le 28 janvier 1820, Catherine Lacombe-Vanier fait donation à Pierre Vanier d'une foule d'objets : deux lits de plumes, deux paillasses, deux traversins, quatre oreillers avec leurs taies d'Indienne, deux courtpointes dont une de droguet et l'autre d'étoffe à tapis, trois couvertures, quatre draps dont deux de toile de Russie et l'autre de toile du pays, deux couchettes anciennes, un buffet de bois de pin peint en jaune, une table de cerisier à deux tiroirs, une boîte à liqueurs avec neuf flacons de verre et deux gobelets d'argent, un vieux poêle de fer, un vieux fauteuil rembourré, une bergère à fond de paille...²¹ Comment ne pas voir dans cette énumération le témoignage concret d'une vie toute marquée par le

sens du labeur et de la frugalité ?

Selon le terrier, Pierre Vanier acquit le 17 avril 1820 de son beau-frère Louis Bélec un demi arpent sur 21 dans la moitié est de la censive n° 1025²², ce qui s'ajouta à l'autre moitié (un arpent et demi sur 21) qu'il possédait déjà.

Il joua un rôle social important dans la région. Le 7 octobre 1830, le gouvernement le nomma lieutenant du huitième bataillon de la ville de Montréal, formé des milices de la Longue-Pointe, de la Pointe-aux-Trembles, de la Rivière-des-Prairies et du Sault-au-Récollet²³. On lui accorda sa retraite le 9 janvier 1846 en l'élevant au grade de capitaine. Il devint marguillier en charge de la Visitation et syndic de l'arrondissement scolaire de la côte Saint-Michel en 1832²⁴. Patriote, Pierre Vanier participa à l'assemblée de Saint-Laurent le 15 mai 1837 où il se fit élire membre du Comité permanent du comté rural de l'île de Montréal²⁵.

Jean-Baptiste Vanier (1807-1901).

Notre homme cède le 20 septembre 1851 la terre située dans la censive n° 1025 à son fils Jean-Baptiste Vanier, cultivateur établi dans la paroisse de Sainte-Rose en l'île Jésus. L'acte notarié nous révèle la présence d'une « maison de pierre de deux étages²⁶ » que Pierre Vanier a sans doute fait bâtir dans la première moitié du siècle. Il s'agit d'un signe certain de prospérité. Pierre Vanier mourra le 7 avril 1862. On l'inhumera deux jours plus tard dans le cimetière de la Visitation.

Jean-Baptiste Vanier quitte Sainte-Rose pour habiter sur sa terre du Sault-au-Récollet C'est d'ailleurs dans sa paroisse natale qu'il avait épousé le 1^{er} février 1830 Marie-Louise David, fille de Joseph David et de Louise Crevier.

Alphonse Vanier.

Le 25 octobre 1873, de concert avec sa femme, Jean-Baptiste Vanier cède sa terre de la côte Saint-Michel à Alphonse, le plus jeune de ses fils, qui avait uni sa destinée à Saint-Vincent-de-Paul le 30 août 1870 à celle d'Adèle Roger. En contrepartie, le donataire s'engage notamment à verser une rente viagère à ses parents et à payer à chacun de ses sept frères et sœurs, Jean-Baptiste, Sophie, Élie, Aimé, Céline et Marcelle, la somme de 1 000 livres ancien cours²⁷. Jean-Baptiste Vanier mourra, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, le 17 mai 1901 à Sainte-Rose

et sera inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

Le 12 février 1881, Alphonse Vanier vend le bien-fonds où se trouve la maison de pierre de « deux étages » à Zéphirin Brignon-Lapierre, cultivateur du Sault-au-Récollet, au prix de 32 000 francs ancien cours, soit 5 333 dollars 34 *centins* courant. L'acquéreur devra en outre verser au père du vendeur, Jean-Baptiste Vanier, « ancien cultivateur », demeurant alors dans le village de Sainte-Rose, une rente viagère. La transaction, approuvée par le patriarche²⁸, marque la fin de la présence de cette lignée de Vanier dans notre terroir.

Louis-Basile Vanier (1783-1860).

On ne saurait aborder la progéniture de Jean-Baptiste Vanier III et de Catherine Lacombe sans insister sur leur fils cadet Louis-Basile, l'un des cultivateurs les plus entreprenants que connaîtra le Sault-au-Récollet au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Si Pierre reçut la terre paternelle comme nous venons de le voir, Louis-Basile compta, quant à lui, sur ses propres moyens pour assurer sa subsistance.

Faute d'y posséder un lopin de terre, il dut quitter le Sault-au-Récollet pour demeurer à la Longue-Pointe. Néanmoins, le 18 juillet 1808, il se joignit à d'autres jeunes hommes restés, quant à eux, dans la paroisse (son frère Jean-Baptiste, Laurent Pesant-Sanscartier, François Gervais et Louis Pesant-Sanscartier) pour obtenir collectivement des Sulpiciens la concession d'une censive de 3 arpents de front sur 32 de profondeur (numéro 875 E) à la petite côte Saint-Michel pour la somme de 10 000 livres²⁹. Aux termes du partage effectué le même jour, il devint propriétaire d'un arpent de front sur toute la profondeur et s'engagea à verser 833 livres 6 sols 8 deniers pour contribuer au remboursement des 2 500 livres que son frère Jean-Baptiste venait au nom de tous de payer au Séminaire en déduction du prix total³⁰.

Louis-Basile Vanier acquiert 1^o le 7 octobre 1809, de Jacob Lemay-Delorme, une bande de terre de 30 pieds de front sur 23 arpents de profondeur avec la moitié d'une maison de bois dans la partie sud de la côte Saint-Michel, au nord du ruisseau de la Grande Prairie, pour 125 livres³¹; 2^o le 22 juin 1810, de Marie-Charles Lemay-Delorme, fille majeure, un autre immeuble de même dimension encore à cet endroit et tous les droits sur les bâtiments construits sur la terre pour 100 livres³²; 3^o le même jour, des

époux François Dussault et Marie-Anne Mongeon deux dernières bandes de 30 pieds sur 23 arpents pour 200 livres³³, achevant ainsi de se constituer une propriété continue de 3 arpents de front, en l'occurrence la censive n° 1054. C'est elle qu'il ameuble en totalité le 4 février 1812 dans la communauté de biens³⁴ qu'il formera en épousant six jours plus tard en l'église de la Visitation Marie-Louise Pépin, fille mineure de Jean-Baptiste Pépin, cultivateur, et de Marie-Charles Corbeil, de la côte Saint-Michel. La bande de terre de la censive n° 875 E reste toutefois le bien propre du futur marié.

De 1812 à 1834, Louis-Basile Vanier n'acquiert pas moins de neuf lopins de terre³⁵, tous situés dans la partie sud de la côte Saint-Michel, au nord de la Grande Prairie. Selon l'inventaire des biens dressé le 24 juillet 1837 à la suite de la mort de sa femme, lui appartiennent, en plus de la censive n° 1054, à titre de conquêts de la communauté, 2 arpents contigus à celle-ci sur toute la profondeur dans la censive n° 1053 ainsi que 2 arpents et demi de front sur 28 arpents de profondeur (distraction faite d'un emplacement de 60 pieds sur un arpent vendu à Joseph Guilbault) avec une grange dessus construite dans les censives n°s 1051 et 1052, cela sans compter, à l'ouest, à la petite côte Saint-Michel, le tiers de la censive n° 875 E (sans bâtiment) que le veuf possède à titre privé³⁶ comme nous l'avons vu.

Pas étonnant que Louis-Basile Vanier avait revendiqué haut et fort le 11 septembre 1818 devant les notaires Charles Prévost et Louis Huguet-Latour le fameux deuxième banc situé derrière celui des marguilliers dans l'église du Sault-au-Récollet. Ce jour-là, il avait déposé en effet dans les minutes du premier des deux tabellions le document vieux de quatre-vingt-deux ans par lequel la fabrique avait octroyé cette place d'honneur à son grand-père Jean-Baptiste Vanier en 1736³⁷. Il avait pu dès lors avec une tranquillité d'esprit pleine et entière s'asseoir triomphalement dans le banc ancestral et, comble de la gloire, exercer la charge de marguillier-comptable en 1835.

Georges Vanier.

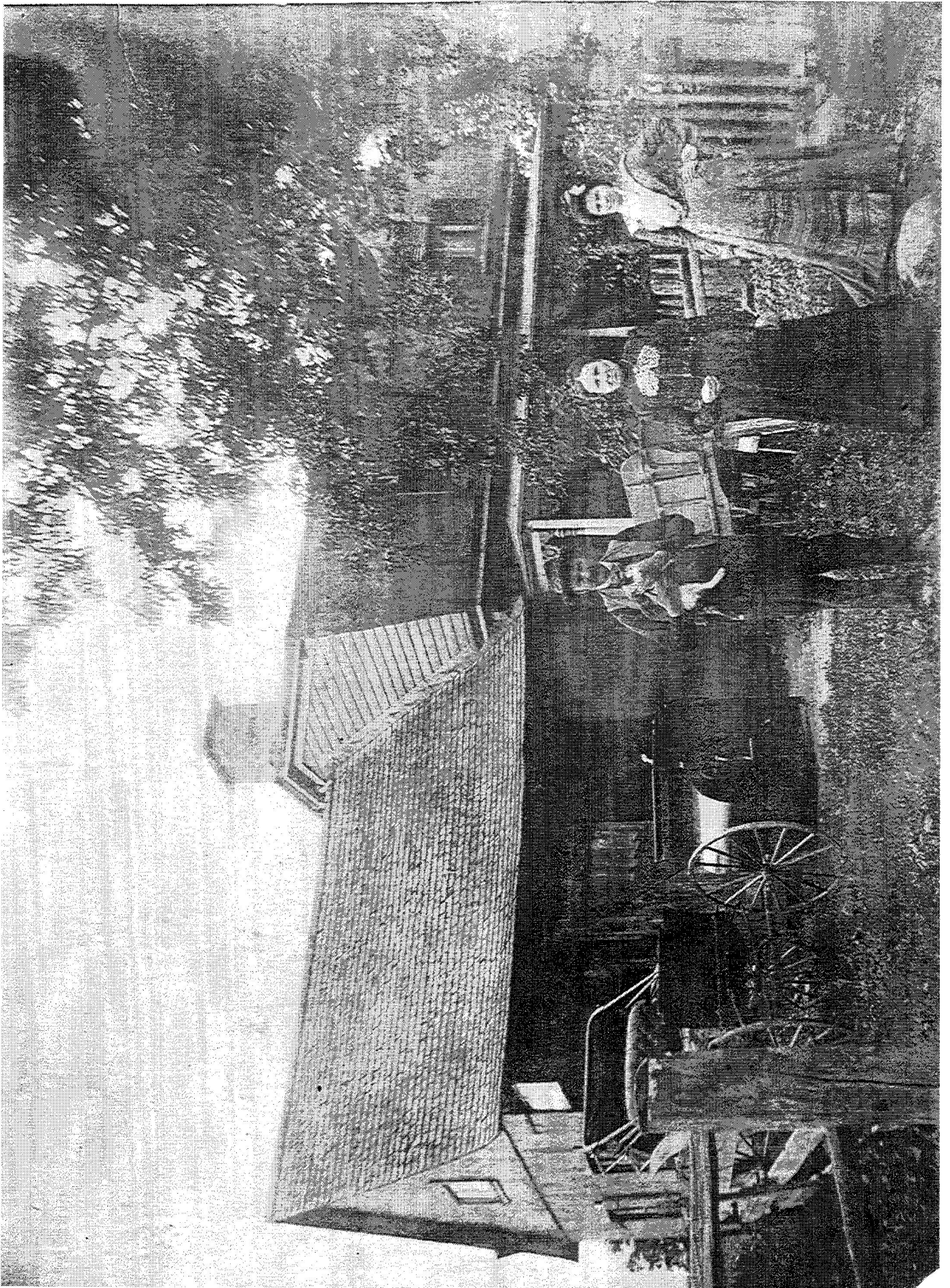
Le 19 juin 1836, à son fils Georges qui s'apprête à épouser Marguerite Brouillet, dite Bernard, fille de Charles Brouillet-Bernard et de Catherine Archambault, de la Longue-Pointe, Louis-Basile Vanier cède le lopin de terre situé dans les censives n°s 1051

et 1052, où se trouve une grange, pour la somme de 7 500 livres ancien cours³⁸.



Georges Vanier et sa femme Marguerite Brouillet-Bernard vers 1860 (ambrotype).

Le 3 octobre 1838, après avoir acheter de sa fille Marie-Louise, de son gendre Timothée Hotte, cultivateur de Saint-Martin de l'île Jésus, de ses fils Basile, cultivateur de la côte Saint-Léonard à la Longue-Pointe, et Georges (que nous venons de mentionner), du Sault-au-Récollet, leurs droits immobiliers indivis dans l'héritage de Marie-Louise Pépin leur mère ou belle-mère³⁹, Louis-Basile Vanier rétrocède d'une manière un peu différente à Georges 1° la juste moitié indivise du lopin de terre d'à peu près 2 arpents et demi de front sur 28 de profondeur dans les censives n°s 1051 et 1052 ; 2° les trois douzièmes indivis dans l'autre moitié dudit lopin et dans la grange qui s'y trouve (moins évidemment la partie qui appartient à Joseph Guilbault) pour la somme de 5 625 livres anciens cours⁴⁰. En vertu d'un accord conclu le 4 septembre 1851 entre le père et le fils, ce bien-fonds, qui portera le numéro 418 du cadastre, augmentera en superficie pour atteindre 89 arpents et 80 perches⁴¹.



À la page opposée, Avila Vanier, sa femme Joséphine Brignon-Lapierre et leur fille Joséphine devant leur maison mansardée du Bas-du-Sault, vers 1900.

Véritable roitelet au nord de la Grande-Prairie, Louis-Basile Vanier, qui ne cesse de faire des transactions immobilières à cet endroit, y cédera également des propriétés à ces fils Basile et Félix⁴². Toutefois, ces deux agriculteurs ne laisseront pas de traces dans le cadastre mis en vigueur en 1874.

Il faut compter sur Georges Vanier pour que la lignée se continue près de la Grande-Prairie. En effet, cet habitant prospère, digne émule de son père, fera donation de la terre n° 418 le 15 avril 1879 à son fils Avila⁴³ qui, comme pour garder le terroir en serre chaude, convolera au Sault-au-Récollet le 22 du même mois avec une cousine, Joséphine Brignon, dite Lapierre, fille majeure de Pierre Brignon-Lapierre, cultivateur, et d'Anastasie Vanier. Le 23 décembre 1885, Georges Vanier, conjointement avec Avila, achètera, de l'abbé Augustin Prévost, curé de la côte Saint-Paul en l'île de Montréal, ci-devant de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, une autre terre située au bord du Saint-Laurent dans le domaine de Lavaltrie (comté de Berthier) d'environ 80 arpents de superficie pour la somme de 2 500 piastres⁴⁴. L'abbé Prévost avait acquis ce bien-fonds de nulle autre que la marquise de Bassano le 30 novembre 1881.

Le 5 juillet 1892, Avila Vanier vendra la terre n° 418, sise dans cette partie du Sault-au-Récollet qui était devenue en 1886 la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, à Jean Longpré, cultivateur du même lieu, pour 5 500 piastres⁴⁵.

Le 6 février 1897, notre homme, qui exerce désormais le métier de menuisier, acquiert de deux dames demeurant à Montréal, Philomène Langlois-Germain, veuve de Firmin Lemay-Delorme, et Victoria Sigouin, épouse du boucher Amédée Henri, la juste moitié (31 perches et 81 pieds de superficie) du terrain n° 55 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet avec la maison de bois mansardée (aujourd'hui disparue) et l'usufruit sa vie durant de l'autre moitié, pour 400 piastres⁴⁶. Entre-temps, il vendra ses droits sur la terre de Lavaltrie.

Devenu forgeron et voiturier, Avila Vanier fera construire vers 1910 sur l'emplacement n° 55, près de la maison mansardée, une grande maison de bois à étage d'esprit américain qui subsiste toujours (4590, boulevard Gouin Est à Montréal-Nord). Il rendra le dernier soupir le 6 janvier 1911. Sa veuve

Joséphine Brignon-Lapierre vendra le terrain du Bas-du-Sault et les deux demeures le 24 août 1914 à Onésime Dagenais père, bourgeois, de Saint-Léonard, au prix de 4 000 piastres⁴⁷. Le 1^{er} mars 1923, le docteur Achille Dagenais deviendra propriétaire de la grande maison⁴⁸ et y habitera durant plusieurs années.

II. La lignée issue du mariage de Louis-Basile Vanier et de Marie Dagenais (1792).

Louis-Basile Vanier.

Nous nous sommes penchés jusqu'ici sur la lignée issue du mariage de Jean-Baptiste Vanier III et de Catherine Lacombe (1766), il est temps d'aborder l'autre lignée issue du mariage de Louis-Basile Vanier et de Marie Dagenais.

Fils de Jean-Baptiste Vanier II et de Marie-Josèphe Jubinville, Louis-Basile Vanier épouse Marie Dagenais en l'église de la Visitation le 9 janvier 1792. La mariée est la fille de Jean-Baptiste Dagenais et de Marie Pigeon. Louis-Basile Vanier convolera en deuxièmes noces toujours au Sault-au-Récollet le 2 octobre 1855 avec Marguerite Biroleau, dite Lafleur, fille de Pierre Biroleau-Lafleur et de Thérèse Debien. Comme son père, ce cultivateur demeurera à la côte Saint-Michel.

François Vanier.

Le 29 novembre 1816, au nom de son fils François, alors âgé de seize ans, Louis-Basile Vanier achetait des époux Louis Baudreau, dit Graveline, et Marie-Suzanne Lebeau-Lalouette, le lopin de terre, déjà mentionné, de 2 arpents et demi sur 28, situé dans les censives n°s 1051 et 1052, le droit d'user de la moitié de la grange et de l'étable contre une rente viagère et la somme de 2 000 livres ancien cours⁴⁹. François Vanier revendra ce bien-fonds le 4 avril 1826 à Louis-Basile Vanier⁵⁰, le fils de Jean-Baptiste Vanier et de Catherine Lacombe, dont il a été question plus haut.

François Vanier épouse à la Longue-Pointe le 20 septembre 1821 Rosalie Bricault, dite Lamarche, fille de Pierre Bricault-Lamarche et d'Angélique Beaudry. Le 6 avril 1827, il acquiert des époux Paul Corbeil et Madeleine Dagenais une terre d'un arpent de front sur environ 43 dans la censive n° 1086 C (partie nord de la côte Saint-Michel) au prix de 5 000 livres de 20 coppres⁵¹. Puis, le 17 mars 1830,

il obtient de son père, contre notamment une rente viagère à verser aux anciens propriétaires, un bien-fonds d'à peu près 60 arpents carrés dans les censives n^{os} 1050 et 1051⁵², juste à côté du lopin qu'il avait naguère possédé.

Cependant, le terroir ancestral convoité dans tous ses recoins par les mêmes familles reste trop étroit. Aussi, Jean-Baptiste Vanier, l'un des fils de François Vanier et de Rosalie Bricault-Lamarche, doit-il quitter le Sault-au-Récollet pour s'installer à la côte Saint-Léonard (Longue-Pointe), sur un sol réputé moins fertile. Cet exclu, pour ainsi dire, unit sa destinée à celle de Domithilde Laurin à la Rivière-des-Prairies le 24 janvier 1842.

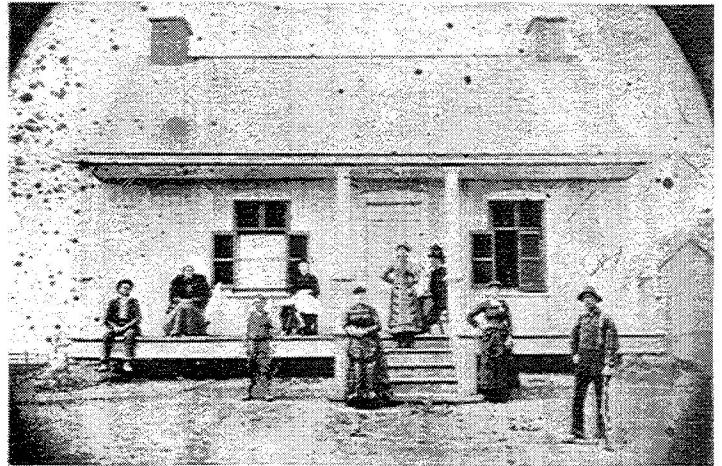
Jean-Baptiste Vanier est le grand-père de Georges-Philias Vanier (1888-1967), gouverneur général du Canada, ainsi que des frères Anatole et Guy Vanier, avocats et professeurs à l'université de Montréal. Il aurait pu prétendre par là que l'exclusion relative du terroir, que ses fils Joseph et Philias aggravèrent plus tard en s'établissant dans la ville même de Montréal, marque parfois le début de l'ascension sociale plutôt que la descente aux enfers. Joseph Vanier, le père des deux hommes de loi nationalistes, n'épousa-t-il pas à Notre-Dame le 1^{er} juin 1885 Séphora Dandurand, la sœur du fameux promoteur immobilier Ucal-Henri Dandurand ? Quant à Philias, le père du plus haut représentant chez nous de la reine d'Angleterre, ne convola-t-il pas le 21 mai 1887 à la St. Patrick's Church avec une Irlandaise, Margaret Maloney, comme pour mieux paver la voie royale du bilinguisme que son fils gravira jusqu'au sommet ?

Les frères Hubert et Louis Vanier.

En dépit de cette montée vertigineuse, une partie de la descendance de François Vanier et de Rosalie Bricault-Lamarche restera fidèle au Sault-au-Récollet.

Leur fils Hubert, acquiert des biens-fonds, à une date indéterminée, de Gervais Gervais⁵³ (le futur numéro 420 du cadastre), le 8 août 1856, de Jean-Baptiste Laurin fils⁵⁴ et, le 10 septembre 1877, de Basile Turcot⁵⁵ (deux propriétés auxquelles on attribuera respectivement les numéros 428 et 411). Il épouse en l'église Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe le 6 février 1850 Adéline Falkner, fille d'Antoine Falkner et de Catherine Trudel. Il fait donation, le 10 octobre 1871, de la terre n^o 420, de 42 arpents et 90 perches de superficie, avec maison,

dépendances, animaux et instruments aratoires, à son futur gendre Pierre-Alphonse Durand, dit Desmarçais⁵⁶, contre une rente viagère incluant une paire de souliers de bœuf pour la semaine et une paire de souliers français pour le dimanche ! Il vend, le 5 février 1896, la terre n^o 428, de 2 arpents et demi de front sur 22 et demi de profondeur, avec bâtisses, bêtes et effets mobiliers, à son gendre Hormidas Lemay-Delorme pour la somme de 5833 dollars 33 centins et un tiers et lui cède le terrain n^o 411, d'un demi arpent de front sur 21 de profondeur⁵⁷.



La maison de Louis Vanier et de sa femme Marie Martineau à la côte Saint-Michel vers 1880 (Photo : Comité des fêtes du centenaire de la ville de Saint-Léonard.)

Le 4 juillet 1859, François Vanier et Rosalie Bricault-Lamarche font donation à leur fils Louis de la terre située dans les censives n^{os} 1050 et 1051 avec maison de bois et dépendances, sans oublier deux chevaux, six vaches, deux charrettes, une charrue, un traîneau et plusieurs autres choses⁵⁸. On attribuera à cette propriété le numéro 419 du cadastre. En retour, ils exigent principalement que le donataire leur verse une rente viagère.

Louis Vanier convole en justes noces à la Longue-Pointe le 5 juillet 1859 avec Marie Martineau, fille de Louis Martineau et de Madeleine Jubinville. Le 20 avril 1874, il acquiert de Pierre-Alphonse Durand-Desmarçais un lopin de terre sans bâtisse, d'environ 2 arpents de large sur 5 arpents de long, jouxtant le fonds qu'il possède déjà, pour la somme de 216 piastres et 66 centins et deux tiers⁵⁹. Il s'agit d'une partie de la propriété n^o 420 qui avait déjà appartenu à son frère Hubert.

Les frères Donatien, Honoré et Louis Vanier.

Le 10 février 1898, Louis Vanier cède à son fils Donatien (appelé aussi Donat) les terres n^{os} 419 et 420, situées dans la nouvelle paroisse de Saint-Léonard, contre une rente viagère, puis réserve sa vie durant pour lui-même et ses filles Alphonsine et Marie la jouissance d'une portion de la propriété n^o 419⁶⁰.

Donatien Vanier (1868-1939) épouse en l'église de Saint-Léonard le 4 septembre 1904 Maria Vanier, fille de Toussaint Vanier, cultivateur, et d'Onésime David, de la côte Saint-Léonard. Maria Vanier était la petite fille de Jean-Baptiste Vanier et de Domithilde Laurin mentionnés plus haut.

Le 19 juin 1911, Donatien Vanier vend les terres n^{os} 419 et 420 à Adélarde Monette, cultivateur de Saint-Léonard, au prix de 23 000 piastres⁶¹, mais ne renonce pas pour autant au métier d'agriculteur. Il cultivera dans la même paroisse un fonds affermé et acquerra vers la fin de sa vie une terre pour le bénéfice de ses enfants.

Animé d'un esprit semblable, son frère Honoré (1869-1956), après avoir travaillé une vingtaine d'années aux États-Unis, reviendra à Saint-Léonard pour y épouser le 2 novembre 1905 Clérinda Corbeil, fille de Philiat Corbeil et d'Émilie Pesant-Sanscartier, et reprendre la tradition familiale en achetant de Georges Corbeil le 1^{er} décembre 1909 pour 10 000 dollars la terre n^o 391⁶², là même où se trouve le fameux Trou de fée comme si les légendes du Sault-au-Récollet ne cessaient d'ensorceler cette vieille lignée terrienne. Comme son frère Louis, qui l'avait suivi dans la république voisine pour ensuite devenir, lui aussi, agriculteur à Saint-Léonard, Honoré Vanier illustre on ne peut mieux le grand paradoxe de notre histoire. En effet, les héritiers de celui qui avait quitté les États-Unis pour retrouver le terroir ancestral laisseront la place, en grande partie, au début des années soixante, à des immigrants venus de l'Italie paysanne pour chercher éperduement à l'antique côte Saint-Michel, qui s'urbanisait, *l'American way of life*.

Je tiens à remercier MM. Noël Vanier, de Laval, et Raymond Vanier, du quartier de Mercier, ainsi que M^{me} Julienne Lauzon-Sarrazin, du quartier d'Ahuntsic, pour les renseignements qu'ils m'ont fournis.

NOTES

Pour chaque acte notarié, nous n'indiquons par mesure de commodité que le nom du notaire qui avait la garde du minutier ainsi que la date et, si possible, le numéro du document.

1. M. Lepailleur de La Ferté, 3 août 1716, 2397.
2. F. de Lacetière, 16 mars 1717, 1174.
3. M. Lepailleur de La Ferté, 5 août 1716, 2398.
4. Et non pas en 1699 comme l'indique faussement l'abbé René Desrochers (*le Sault-au-Récollet*, Montréal, 1936, p. 122). Voir J.-Ch. Raimbault de Piedmont, 29 nov. 1734, 1142 B.
5. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, *Livre terrier de la seigneurie de l'île de Montréal à l'exception de la ville, des faubourgs et des villages*, censive n^o 1073 D.
6. J.-Ch. Raimbault de Piedmont, 19 mai 1737, 1368.
7. *Livre terrier*, censives n^{os} 1072 D, 1073 D et 1073 C.
8. J.-B. Adhémar, 22 mai 1732, 5608.
9. *Id.*, 18 août 1733, 6195 (contrat perdu) ; L.-C. Danré de Blanzay, 9 juin 1741, 983 ; F. Simonnet, 7 juin 1743, 158 ; J.-B. Adhémar, 1^{er} mai 1750, 10558 ; *id.*, 13 juin 1754, 12159.
10. Document du 15 mars 1736, signé par le sulpicien Jean-Baptiste de Gay-Desenclaves, déposé dans les minutes du notaire Ch. Prévost le 11 septembre 1818.
11. Voir Noël Vanier, *Catherine (1741-1832)*, Laval (Québec), 1993, manuscrit de 21 pages. Née le 15 février 1741, Marie-Françoise, dite Catherine, fut baptisée le lendemain à la Visitation.
12. A. Foucher, 6 févr. 1793, 7117.
13. *Id.*, 9 mars 1796.
14. J.-B. Desève, 1^{er} févr. 1798, 1389.
15. *Id.*, 4 sept. 1799, 1540 B.
16. *Id.*, 13 déc. 1799, 1585.
17. *Id.*, 31 août 1801, 1954.
18. L. Chaboillez, 29 janv. 1802, 5077.
19. *Id.*, 29 janv. 1802, 5079.
20. J.-B. Desève, 17 nov. 1799, 1678.
21. Th. Bédouin, 28 janv. 1820, 805.
22. *Livre terrier*, censive n^o 1025.
23. Denis Racine, *Répertoire des officiers de milice du Bas-Canada (1830-1848)*, Société généalogique de Québec, contribution n^o 51, 1986, p. 69-70.
24. F.-X. Racicot, 11 juin 1832, 223.
25. *La Miverve*, 18 mai 1837.
26. M. Charest, 20 sept. 1851, 673.

27. N.-M. Le Cavalier, 25 oct. 1873, 3563.
28. J.-A.-O. Labadie, 12 févr. 1881, 1588.
29. L. Chaboillez, 18 juil. 1808, 8314.
30. *Id.*, 18 juil. 1808, 8315.
31. *Id.*, 7 oct. 1809, 8919.
32. Th. Barron, 22 juin 1810, 1717.
33. *Id.*, 22 juin 1810, 1718.
34. *Id.*, 4 févr. 1812, 2028.
35. F. Léonard, 24 juil. 1837, 784.
36. *Ibid.*
37. Ch. Prévost, 11 sept. 1818.
38. J.-A. Labadie, 19 juin 1836, 5696.
39. F. Léonard, 3 oct. 1838, 946.
40. *Id.*, 3 oct. 1838, 947.
41. I.-A. Prévost, 4 sept. 1851, 545 (accord) et 546 (quit-tance).
42. *Livre terrier*, censives n^{os} 1054, 1055, 1056 et 1057.
43. M. Garand, 15 avril 1879, 11149.
44. J.-A.-O. Labadie, 23 déc. 1885, 1549.
45. *Id.*, 5 juil. 1892, 3939.
46. J.-R.-F. Beaudry, 6 févr. 1897, 319.
47. J.-A. O'Gleman, 24 août 1914, 2372.
48. *Id.*, 1^{er} mars 1923, 5396.
49. J.-M. Mondelet, 29 nov. 1816, 4038.
50. J.-B. Constantin, 4 avril 1826, 3170.
51. L. Huguet-Latour, 6 avril 1827, 2140.
52. J.-B. Constantin, 17 mars 1830, 3812.
53. Voir H. Jeannotte, 10 oct. 1871, 146.
54. J.-A. Labadie, 8 août 1856, 14366.
55. J.-F.-G. Coutu, 10 sept. 1877.
56. H. Jeannotte, 10 oct. 1871, 146.
57. C. Paquet, 5 févr. 1896, 409.
58. J. Belle, 4 juil. 1859, 18018. Voir *id.*, 4 juil. 1859, 18021.
59. H. Jeannotte, 20 avril 1874, 820.
60. C. Paquet, 10 févr. 1898, 1024.
61. J.-H.-A. Bohémier, 19 juin 1911, 1600.
62. J.-A.-O. Labadie, 1^{er} déc. 1909, 9179.

**Une des lignées où l'on retrouve
Jean-Baptiste Vanier III et Catherine Lacombe
(mariés en 1766)**

1. Guillaume Vanier et Madeleine Bailly
(Notre-Dame-de-Québec, 5 juillet 1672)
2. Jean-Baptiste Vanier et Marie Hotte
(En premières noces, Charlesbourg, 18 août 1704)

3. Jean-Baptiste Vanier II et Françoise Pigeon
(En premières noces, Saint-Laurent, 12 août 1735)
4. Jean-Baptiste Vanier III et Catherine Lacombe
(Sault-au-Récollet, 20 janvier 1766)
5. Louis-Basile Vanier et Louise Pépin
(Sault-au-Récollet, 10 février 1812)
6. Georges Vanier et Louise Brouillet-Bernard
(Longue-Pointe, 26 juin 1838)
7. Avila Vanier et Joséphine Brignon-Lapierre
(Sault-au-Récollet, 22 avril 1879)

**Une des lignées où l'on retrouve
Louis-Basile Vanier et Marie Dagenais
(mariés en 1792)**

1. Guillaume Vanier et Madeleine Bailly
(Notre-Dame-de-Québec, 5 juillet 1672)
2. Jean-Baptiste Vanier et Marie Hotte
(En premières noces, Charlesbourg, 18 août 1704)
3. Jean-Baptiste Vanier II et Marie-Josèphe
Jubenville
(En deuxièmes noces, Notre-Dame-de-Montréal,
10 février 1766)
4. Louis-Basile Vanier et Marie Dagenais
(En premières noces, Sault-au-Récollet,
9 janvier 1792)
5. François Vanier et Rosalie Bricault-Lamarche
(Longue-Pointe, 20 août 1821)
6. Louis Vanier et Marie Martineau
(Longue-Pointe, 5 juillet 1859)
7. Donatien Vanier et Maria Vanier
(Saint-Léonard, 4 septembre 1904)

Les Dames du Sacré-Cœur au Sault-au-Récollet

Gabrielle Cloutier

À L'ÉPOQUE de l'établissement de la Société du Sacré-Cœur-de-Jésus en Bas-Canada, en 1842, l'enseignement au pays sortait à peine de longues années d'entraves à son développement, voire à son existence, si bien que « l'ignorance des masses était devenue générale, catastrophique même dans plusieurs secteurs ruraux ¹ ».

Pourtant, sous le régime français, les villes de Québec et de Montréal avaient leurs écoles de filles et de garçons et leurs pensionnats. Cependant que dans les campagnes, le curé, le notaire ou les maîtres ambulants dispensaient les connaissances élémentaires aux jeunes. Le Collège des Jésuites de Québec assumait le cours classique. Enfin, on suppléait à l'enseignement universitaire presque inexistant par des stages chez le notaire ou le médecin. En fait, la Nouvelle-France vivait à l'ombre du Grand Siècle : on y privilégiait « les choses de l'esprit » comme en France, la mère-patrie.

Mais la conquête anglaise de 1760 allait perturber ce climat culturel : tout contact avec la France sera interdit et partant tout recrutement d'enseignants français. « Le Collège des Jésuites de Québec et de nombreuses écoles élémentaires durent fermer leurs portes ². » « En 1790, les Anglais comptaient dix-sept écoles pour dix mille habitants tandis que les cent soixante mille Canadiens français n'en avaient qu'une quarantaine ³. » En mars 1801, la population doit faire face à un projet de loi scolaire des autorités anglaises créant *The Royal Institution of Advancement of Learning*. Il préconise des écoles publiques élémentaires protestantes, à maîtres anglais et protestants, payés par l'État : un projet de loi destiné à assimiler les conquis. Condamnées par le clergé catholique, ces écoles furent refusées par les Canadiens français dans une très grande proportion. Cependant que la scolarisation de leurs enfants prenait toujours du retard.

Mais la situation allait se compliquer davantage et ce, au sein même de la communauté française. Quand en 1824, M^{sr} Lartigue fait enfin accepter la

Loi des écoles de fabrique qui oblige curés et marguilliers à recueillir des fonds pour établir des écoles dans leurs paroisses respectives, il doit lutter contre un compatriote, Louis-Joseph Papineau, président de la Chambre d'Assemblée, qui lui oppose la Loi des écoles de syndics d'un Bas-Canada autonome, d'une future république laïque. Mais la Rébellion des Patriotes en 1837-1838, leur défaite, les condamnations, les exécutions, les déportations et la grande désolation des villages incendiés, ramènent le peuple à son pasteur. M^{sr} Lartigue a le champ libre. Il insiste. Il convainc Durham de la nécessité d'établir au pays, et sans tarder, un Conseil de l'Instruction publique à deux bureaux confessionnels indépendants : ce qui est consacré par les législations de 1846, 1856 et 1875. « En vue d'établir, à partir de la base, une société de chrétienté, son but prioritaire ⁴ », il est déjà en campagne de recrutement d'enseignants chrétiens, prêtres ou religieux. Entre 1832 et 1875, onze communautés religieuses s'installeront en Bas-Canada, pendant que quatre communautés y seront fondées entre 1842 et 1850. L'enseignement d'inspiration chrétienne reprendra en force dans toute la province. Quel en sera l'avenir ?

En 1841, au cours du premier des sept voyages qu'il entreprendra en Europe, le successeur de M^{sr} Lartigue, M^{sr} Ignace Bourget, rencontre à Paris Mère Madeleine-Sophie Barat, fondatrice et supérieure générale de la Société du Sacré-Cœur-de-Jésus. À sa demande, celle-ci s'engage à envoyer des sœurs du Sacré-Cœur, venant des États-Unis où elles ont des maisons d'éducation. Elles emménagent à Saint-Jacques-de-l'Achigan dans une maison de pierre des champs, « grande et belle ⁵ », selon M^{sr} Bourget, nouvellement construite sur un terrain de douze arpents sur trente, qui les attend. Mais en 1846, elles ferment cet établissement, école, pensionnat et noviciat, et se fixent à Saint-Vincent-de-Paul où elles habitent une maison de pierre sise sur une terre « de la contenance » de deux arpents et demi de front sur environ vingt-cinq de profondeur,

« avec grange, étables et autres dépendances dessus construites⁶ ». Mais les religieuses du Sacré-Cœur ont un très grand désir de vivre, d'œuvrer sur l'île de Montréal, à proximité des centres religieux importants, au sein d'une population plus éduquée, comme le laissent entendre les *Lettres annuelles* et la correspondance de la Société conservées aux archives. Faute de n'avoir pu acquérir la maison Monk à Monkland où s'installera la Congrégation de Notre-Dame pour y fonder le pensionnat de Villa-Maria, elles acceptent l'invitation du curé du Sault-au-Récollet à se fixer dans cette paroisse, en 1856, après dix ans de service sur l'île Jésus.

L'abbé Jacques-Janvier Vinet, dit Souigny, est le curé du Sault-au-Récollet, cette paroisse de l'extrémité nord de l'île de Montréal qui longe la rivière des Prairies sur une très grande partie de son parcours sud. Il projette depuis au-delà de dix ans d'y établir un couvent doté d'un pensionnat paroissial pour filles, qui permettrait aux petites paroissiennes des rangs éloignés de faire des études au moins élémentaires. Les grandes distances à parcourir dans des chemins « malaisés », sous un climat rigoureux aux saisons froides, les retiennent trop souvent à la maison. Fervent de la croisade de scolarisation par religieux et religieuses de son évêque, M^{gr} Bourget, le saint curé se réjouit de pouvoir enfin compter sur les services et l'enseignement de la Société du Sacré-Cœur. Selon la coutume de l'époque, qui a eu cours à Saint-Jacques-de-l'Achigan et à Saint-Vincent-de-Paul, il fait don aux religieuses d'un domaine de 82 144 mètres carrés où sont situées deux maisons de pierre, les maisons Bayard et Meilleur, qu'il a acquises, la première en 1844, la seconde, en 1855. Aujourd'hui, ce domaine se situe d'ouest en est entre les rues Christophe-Colomb et Saint-Charles, le long du boulevard Gouin est, au sud, et de la rivière des Prairies, au nord.

Trois religieuses du Sacré-Cœur seront au Sault-au-Récollet dès 1856. Elles logeront dans la maison Bayard, à l'extrémité est du terrain, pendant qu'elles surveilleront les travaux de construction du nouveau couvent, très tôt en cours, et aménageront le très grand domaine qui est leur. « Elles distribueront l'emplacement des jardins et du potager [et celui] des bois de chênes et de hêtres et des allées d'ormes et d'érables⁷ ». Aujourd'hui, il y a des arbres à gros troncs, hauts et vigoureux, qui, de la grille d'entrée à l'extrémité du terrain, le long du mur de pierre des champs, s'alignent en une allée de sable ombragée. Du côté ouest, ils sont aussi robustes et puissants,

mais poussent en liberté dans le bois qui jouxte Sainte-Sophie. Leur feuillage filtre la lumière sur un sous-bois touffu. Sont-ils plus que centenaires, ces arbres ? Auraient-ils défié l'histoire du Sacré-Cœur au Sault-au-Récollet ?

En 1858, M^{gr} Bourget bénit le nouveau couvent de pierre calcaire grise, de style néo-gothique que soulignent les élégantes tourelles des angles de la façade, les arcs brisés des hautes fenêtres et les lanternaux ouvragés du dôme central. Le nouveau pensionnat sera peuplé rapidement ; de quatre-vingts pensionnaires, la première année, ce nombre passera à cent quatre-vingt-dix en 1866. Aussi dut-on agrandir l'édifice originel d'une aile à son extrémité ouest, en 1882-1883 ; de style différent, elle étonnera.

Le pensionnat du Sacré-Cœur, promis à un avenir d'efficacité et à une heureuse influence sociale, n'échappera pas aux impondérables du temps ; il sera détruit par un incendie, imputable a-t-on cru, à la foudre, le 23 juin 1929. On prit huit ans à le reconstruire plus modestement, ce couvent de prestige dont on utilisera les murs de l'extrémité est qui avait échappé aux flammes. En 1963-1965, le nouvel édifice fut agrandi après que les religieuses eurent inscrit le cours classique à leur programme pédagogique ; de là, la mise en place d'un collège classique que la direction voudra à double allégeance, sur les plans linguistique et administratif : le collège Sophie-Barat destiné à la clientèle française, et le Sacred Heart College, à l'anglaise. En 1971, l'établissement sera vendu à la C.E.C.M. qui l'aménagera en vue d'y loger l'école secondaire Sophie-Barat qui admet mille cinq cents élèves en 1994.

Il se trouve du pensionnat incendié, des dessins précis, sans doute faits à la plume, qui nous font voir d'élégantes jeunes filles, vêtues de la robe d'alors, portant l'ombrelle. Elles semblent évoluer avec grâce dans les jardins aux gazons tendres, aux arbres feuillus, devant la façade finement taillée de l'imposant couvent.

Il se trouve aussi le poème de René Chopin, l'enfant de la « Maison du docteur » du village du Sault-au-Récollet, qui sera le chantre des « belles épousées » de son enfance, les couventines du Sacré-Cœur, dont sa sœur aînée.

Je songe avec douceur aux belles épousées

Près de qui mon enfance heureuse s'est passée [...]

Mais plus que le parloir et la haute chapelle,
Les pelouses, la cour des jeux, je me rappelle

La grande salle nue où je me trouvai
Ne sachant dans ma peur qu'égrener des Ave [...]

Comme jouets d'enfants, captifs entre tes doigts,
Tu pris ma main docile et mon cœur aux abois⁸.

Un autre témoin du collège incendié, la chaufferie. Le petit bâtiment en a le style néo-gothique sous son toit à pignon. Il en a la pierre calcaire grise, ici, sous forme de moellons de couleur et de formats différents, et les chaînes d'angle de pierre de taille grise et piquée. Une passerelle le relie à l'école Sophie-Barat côté ouest, soutenue par une arche monumentale qui permet l'accès à la cour intérieure. À cette passerelle, s'accroche un bas-relief qui représente deux cœurs, l'un, ouvert et sanglant, celui du Christ, l'autre transpercé d'un glaive, celui de Marie. C'est là l'emblème de la Société du Sacré-Cœur-de-Jésus : il a été retrouvé sous les cendres après l'incendie de 1929. La chaufferie date de 1912.

L'historien François Lanoue de Saint-Jacques-de-l'Achigan s'est posé la question : n'a-t-on fait que « l'éducation et l'instruction des filles des plus hautes classes de la société, au pensionnat du Sacré-Cœur⁹ ? ». Les petites paroissiennes du curé Vinet ont-elles eu leur place dans ce couvent de prestige ? Leur pasteur aura-t-il réalisé son rêve de les voir accéder à la connaissance, au moins élémentaire, dans un certain confort ? Et M^{gr} Bourget, vieillissant, dans ses années de retraite qu'il a voulu passer au Sault-au-Récollet, à la Maison Saint-Janvier, aura-t-il réfléchi sur la notion d'égalité sociale ?

C'est dans la maison Meilleur, située à l'ouest du couvent, que fut ouverte l'école externe, publique et gratuite des Sœurs du Sacré-Cœur, au profit des jeunes paroissiennes, dès l'installation des religieuses au Sault-au-Récollet. En 1864, huit ans après l'ouverture du pensionnat du Sacré-Cœur, cent trente-deux élèves s'y entassaient dans des salles exigües. La Mère Barat, consultée, voulut fournir les fonds nécessaires à l'agrandissement de la maison Meilleur, précisant que le couvent devait accorder une large part de ses bienfaits à la paroisse où il était situé¹⁰. On agrandit donc le bâtiment d'une aile, en 1864, et dès lors, on le nomma d'un des prénoms de la fondatrice, l'école Sainte-Sophie. Cette aile « a fourni une chapelle et des « appartements » afin d'y

commencer le pensionnat paroissial¹¹ ». Celui-ci se maintiendra jusqu'en 1883, quant il deviendra exclusivement l'externat Sainte-Sophie. Le premier prospectus de la maison d'enseignement fait savoir que le coût mensuel de la pension y est de cinq dollars. On tient compte sans doute des conditions économiques des familles.

Une vignette du livre du curé Beaubien, *Le Sault-au-Récollet* (1898), fait voir en page 434 l'école Sainte-Sophie, flanquée de son aile est. La maison Meilleur a été rehaussée d'un étage et son toit rejoint celui de l'aile dont le mur-pignon a vue sur la rue. Des galeries ajourées et couvertes, d'un angle à l'autre de la façade des deux bâtiments, donnent à l'ensemble un aspect de légèreté.

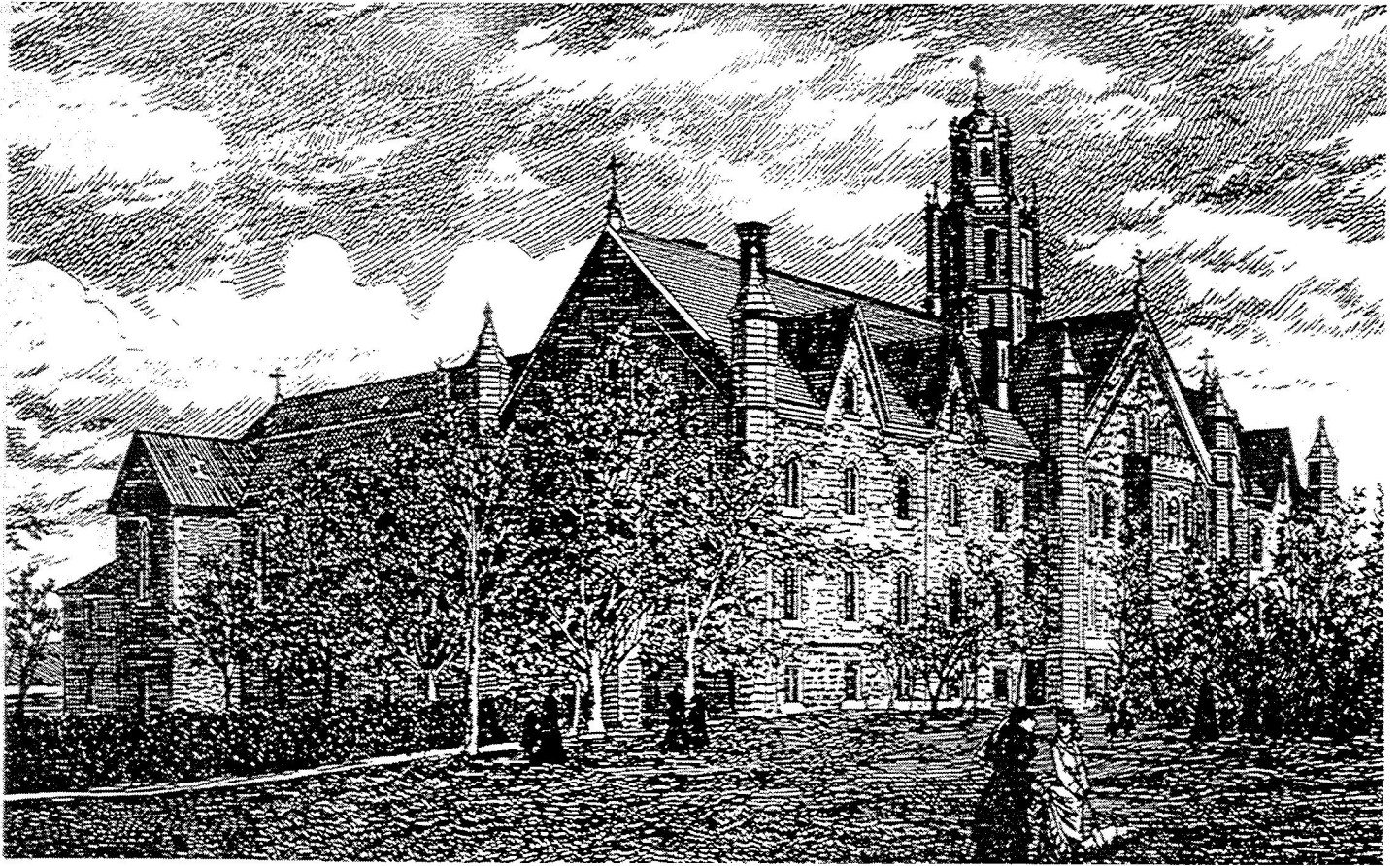
En 1914, on adjoint une deuxième aile à l'édifice, identique à la première. Le bâtiment est complet ; sa configuration en forme de U ne variera plus. Il a des dimensions plutôt importantes : une hauteur de 36 pieds ; une profondeur de 74 pieds, contre 34 pieds, pour la cour intérieure ; une largeur totale de 86 pieds dont 56 vont aux deux ailes.

La maison, écrit Guy Pinard, comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée et deux étages. Les fondations et les murs sont en maçonnerie de pierre des champs, parfois équerries grossièrement et piquées, surtout aux angles du bâtiment. La maison est coiffée d'une mansarde, à lucarnes à pignon [...]. Il s'agit évidemment d'un édifice de style vernaculaire, et il est intéressant de constater qu'il a conservé une belle harmonie architecturale même s'il fut construit en quatre temps¹².

Ce bâtiment a eu diverses vocations : il loge d'abord une école, en 1864, à laquelle sera intégré un pensionnat qui sera fermé en 1883. En 1929, il sert d'entrepôt à ce qui a échappé au feu, au couvent. Par la suite, il servira de chapelle à la paroisse Saint-Paul-de-la-Croix, de salles de classe et de bibliothèque paroissiale avant d'être loué à l'abbé Arthur Delorme en 1943 pour y loger son Œuvre des vocations. L'Archevêché y hébergera des prêtres à la retraite jusqu'en 1978. Depuis, l'édifice a abrité des bureaux et une garderie. Aujourd'hui, il affiche « Maison-Jeunesse » où des jeunes hommes, formés en éducation ou en psychologie, rencontrent des adolescents en dehors des classes et leur apportent aide ou support au cours d'activités parascolaires. Il y a même un petit théâtre dans la maison, qui sans doute permet à ces écoliers de rêver.

L'ex-école Sainte-Sophie porte son âge. Quand elle apparaît par l'échappée du boulevard Henri-

au
comme



Bourassa, en retrait au niveau du 1105, entre deux séries de maisons uniformes, dites « modernes », elle étonne le passant, très souvent l'émeut. Elle affiche les murs-pignons à fenêtres étroites de ses deux ailes qui s'avancent, insolites, insolentes, d'un autre temps. Faisant le détail de sa singularité, ce passant a vite repéré les mansardes, les portes à fronton, les galeries à toit à trois versants, le clocheton de l'ancienne chapelle, et bien sûr, les beaux murs de moellons de pierre. Elle porte son âge, cette bâtisse ; elle interroge l'Histoire pour se donner un sens. Elle le porte également, signé par l'abandon où on la laisse : ses peintures écaillées ou délavées ; ses jardins en friche. À l'intérieur, l'escalier, les murs, les parquets sont usés et poussiéreux ; le bois d'érable y a vieilli trop tôt. Pourtant, Claude Turmel, responsable du Comité de construction et d'art sacré à l'Archevêché de Montréal, écrivait en 1978 qu'il considérait ce bâtiment « parmi les plus beaux sur le boulevard Gouin¹³ ».

De son côté, le complexe éducationnel de l'école Sophie-Barat, héritier du pensionnat du Sacré-Cœur et des collèges, français et anglais, constitue maintenant une école secondaire publique, mixte, laïque et gratuite. Il a été aménagé en vue de ses nouvelles fonctions en 1971. Il est confortable, bien équipé, bien aéré ; il est à l'abri des bruits de la ville, dans un décor de verdure et d'eau. On a bâti une piscine intérieure dans la pente qui mène aux berges de la rivière ; elle dessert les écoliers et le quartier. L'enseignement qu'on dispense dans cette école est soumis à la compétence et à l'engagement des maîtres, eux-mêmes, dépendants de l'Université qui les forme.

Les sociétés évoluent : elles ne sont ni statiques ni homogènes. À preuve, la longue histoire du Sacré-Cœur au Sault-au-Récollet, qui en est une d'adaptation au fil des années. En septembre 1994, à la rentrée scolaire, des agents de police surveilleront les portes d'accès au bâtiment à l'ouverture des classes. D'où vient ce besoin de sécurité, dans un milieu paisible ? La peur des uns et des autres est-elle suscitée par une population écolière trop nombreuse et disparate, chacun y cherchant une place à identifier et à défendre ? D'autre part, les changements de société imposés y sont-ils trop hâtifs, trop brusques, mal compris ? Parents et enfants se sentent-ils bousculés dans leurs traditions profondément ancrées dans l'inconscient individuel et collectif de leur peuple, qui sont le substrat de l'identité chez les êtres

humains ? C'est ici que se justifient le respect et la protection du patrimoine architectural d'un peuple qui y lit son passé pour mieux posséder son présent.

NOTES

1. Marthe Baudouin, *En avant quand même, la Société du Sacré-Cœur-de-Jésus au Canada*, t. I, Montréal, Les Religieuses du Sacré-Cœur, 1992, p. 292.

2. *Ibid.*, p. 289.

3. *Ibid.*, p. 290.

4. *Ibid.*, p. 292.

5. *Ibid.*, p. 25.

6. *Ibid.*, p. 62.

7. *Ibid.*, p. 98.

8. René Chopin, *Dominantes*, Montréal, Albert Lévesque, 1933, p. 15.

9. François Lanoue, *Une Nouvelle Acadie, Saint-Jacques-de-l'Achigan (1772-1972)*, Impr. Saint-Viateur, 1972, p. 271.

10. Marthe Baudouin, *op. cit.*, p. 104.

11. *Ibid.*

12. Guy Pinard, « L'Externat Sainte-Sophie et le Pensionnat du Sacré-Cœur », *La Presse*, 9 août 1992, p. B-6.

13. *Ibid.*

À la page opposée, en haut, le premier pensionnat du Sacré-Cœur vu de l'ouest, vers 1865, avant la construction de la chapelle (dessin conservé dans les archives des Dames du Sacré-Cœur, Montréal) ; en bas, l'ancienne maison Sainte-Sophie (1105, boulevard Gouin Est) en 1974. (Photo : C.U.M.)

Au verso, groupe d'élèves des Dames du Sacré-Cœur au Sault-au-Récollet vers 1910.

Société pour la conservation du Sault-au-Récollet

Nos Cahiers d'histoire Plus de 190 pages de textes et de photos

Cahier n° 1, automne 1990, 44 pages, 15 illustrations

Chronique • Les Sicard • Les Legault • René Chopin • Les Guilbault • Les L'Archevêque
Les Pigeon • Les Brignon-Lapierre • Les Dagenais • Etc.

Cahier n° 2, automne 1991, 42 pages, 16 illustrations

Chronique • Ahuntsic (1897-1905) • Les fortifications de Montréal • Laurent-Olivier David
Les Quenneville • Les Brousseau • Une des familles Prévost • Les Langlois-Germain
Les Paquette • Etc.

Cahier n° 3, automne 1992, 48 pages, 15 illustrations

Chronique • Ahuntsic (1906-1910) • Le hockey (1906-1917) • *Les traverses*
La mort du P. Viel • Emmanuel Persillier-Lachapelle • Les Lemay-Delorme
Les Pesant-Sanscartier • Les Moineau

Cahier n° 4, automne 1993, 26 pages, 8 illustrations

Chronique • Une croix de chemin à Bordeaux • Hormidas Laporte • Les Persillier-Lachapelle • Etc.

Cahier n° 5, automne 1994, 34 pages, 12 illustrations

Chronique • Bordeaux (1898-1910) • Sa prison (1890-1912) • Les Vanier • Les Dames du
Sacré-Cœur

Vous pouvez vous procurer ces *Cahiers* par la poste en envoyant un chèque à l'ordre de la
Société pour la conservation du Sault-au-Récollet, C. P. 27, succursale d'Youville, Montréal H2P 2V2

Coût des Cahiers (taxe et frais de livraison inclus)

Un exemplaire : 7 \$ Deux exemplaires : 13 \$ Trois exemplaires : 18 \$

Quatre exemplaires : 23 \$ Cinq exemplaires : 28 \$



LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

DU

SAULT-AU-RÉCOLLET

EST HEUREUSE DE CONTRIBUER À LA PUBLICATION

DE CES *CAHIERS D'HISTOIRE*

Le directeur général,

Bernard Leblanc

Siège social
1805, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal
H2B 1R9
381-7471